Rapport annuel

JEUNESSE AU PLEIN AIR

RAPPORT MORAL • RAPPORT D'ACTIVITÉ • RAPPORT FINANCIER

© DR

Sommaire

09 RAPPORT MORAL

13 RAPPORT D'ACTIVITÉ

53 RAPPORT FINANCIER

Petit tour d'horizon de l'année 2017

JANVIER

- Lancement de la 72e Campagne de solidarité
- Publication du Spécial directeur 2017
- Partenariat annuel avec l'ANCV

FÉVRIER

- Arrivée d'un nouveau membre dans l'équipe salariale de la JPA, affecté à la Valorisation des ACM : Florian Marcon

© DR

MARS

© Jean-Paul SPOSITO

- Participation au colloque « L'accueil de l'enfant handicapé dans les loisirs : une loi, des engagements »
- Publication d'une page thématique pendant la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme sur www.doc.jpa.asso.fr
- Réunion des Présidents et Secrétaires Généraux des comités départementaux et unions régionales de la Jeunesse au Plein Air
- Un nouveau thème pour l'Arbre à histoires des colos et des centres de loisirs : les découvertes

AVRIL

- Interpellation des candidats à l'élection présidentielle à l'occasion du premier tour sur la place des ACM dans notre société

MAI

- Lancement du nouveau site d'information juridique dédié aux ACM : JuriACM-jpa.fr
- Enquête réalisée auprès de nos donateurs

JUIN

© DR

- *« L'expérience du vivre ensemble selon les jeunes fréquentant les accueils collectifs de mineurs »* : publication du Bulletin de l'Ovlej
- Assemblée générale de la JPA

AU COURS D'ANNÉE 2017, les évènements se sont enchaînés, imposant notre structure comme une référence dans le domaine des vacances et plus particulièrement des loisirs collectifs des jeunes.

Un événement a, en particulier, focalisé l'attention des médias de toute la France et nous a placé en tant qu'interlocuteur de tout premier plan : l'opération intitulée « Aux colos citoyens ! ». À cette occasion, le 21 juillet, la JPA avait invité les député(e)s à venir passer un moment au sein d'une colonie de vacances ou d'un accueil de loisirs.

Le résultat dépassait largement nos attentes : des questions parlementaires ont été posées sur l'avenir de notre projet, fortement relayé dans les médias !

JUILLET

- Reconduction pour la deuxième année consécutive du dispositif « Partir en colo avec Ecole ouverte » en partenariat avec Aix-Marseille et Créteil
- Publication d'une page thématique pendant l'opération « Partir en livre » sur www.doc.jpa.asso.fr
- Opération « Aux colos citoyens ! » : un événement phare de la JPA
- Publication d'un sondage exclusif Ifop : Enquête auprès des parents d'enfants âgés de 3 à 18 ans

AOÛT

- Reconduction pour la deuxième année consécutive du dispositif « Partir en colo avec Ecole ouverte » en partenariat avec Aix-Marseille et Créteil

© Olivier Gouzien

- Opération « animations sportives » en partenariat avec la Fondation Vinci Autoroutes

SEPTEMBRE

© DR

- Rencontres avec plusieurs sénateurs à la suite de l'opération « Aux colos citoyens ! »
- Réunion du Groupe juridique
- Troisième édition de l'Arbre à histoires sur le thème de l'écolologie

OCTOBRE

- Regroupement annuel des Présidents et Secrétaires Généraux

NOVEMBRE

- Durant la semaine de l'ESS, l'association COLOMBBUS prend en charge la réalisation du site de la Charte du handicap
- Publication d'une page thématique pendant les journées internationales des droits de l'enfant sur www.doc.jpa.asso.fr
- Réunion du Groupe juridique à La Rochelle

DÉCEMBRE

- Le projet de l'Ovlej est voté le 7 décembre 2017

Les chiffres phares de l'année 2017

80 ANS
D'EXISTENCE AU SERVICE DU DÉPART EN VACANCES

1 000
BÉNÉVOLES
AU SERVICE DE NOS MISSIONS

22 735
ENFANTS PARTIS EN SÉJOURS COLLECTIFS

DONT

9 366
ENFANTS EN COLOS

13 369
ENFANTS EN SÉJOURS SCOLAIRES

1 758 537
EUROS D'AIDES ATTRIBUÉES PAR LA JPA NATIONALE

+

683 716
EUROS D'AIDES ATTRIBUÉES PAR NOS COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Utilisation des ressources collectées

481 693 €
BOURSES ET AIDES VERSÉES

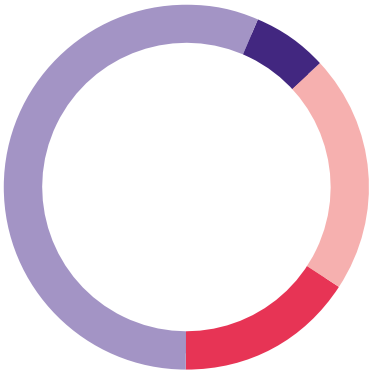

57 181 €
FRAIS DE FONCTIONNEMENT

178 595 €
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

134 622 €
ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ

Nos missions

AIDER FINANCIÈREMENT AU DÉPART

La Jeunesse au Plein Air développe de nombreux dispositifs afin de favoriser le départ de tous les enfants en colonies de vacances, centres de loisirs et classes de découvertes.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

Lutter contre les inégalités passe par une meilleure intégration de tous les jeunes au sein des accueils collectifs de mineurs.

INFORMER

La Jeunesse au Plein Air est un espace d'informations, d'échanges et de recherches.

VALORISER LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

La Jeunesse au Plein Air milite auprès de l'opinion et des pouvoirs publics pour que les colonies de vacances et les centres de loisirs soient reconnus comme des temps éducatifs complémentaires à ceux de l'école et des familles.

Origine des ressources provenant de la générosité du public

Nos instances

La Jeunesse au Plein Air, Confédération des Organisations Laïques de Vacances et de Loisirs d'Enfants, d'Adolescents et de Jeunes est administrée par un Conseil d'administration composé de trente-deux membres élus par l'Assemblée générale pour deux ans au scrutin secret, renouvelable par moitié chaque année.

MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT

M. DURAND JACQUES *Personnalité*

VICE-PRÉSIDENTS

MME BATHIANY AGNÈS *FGPEP*

M. CHEVALIER CHRISTIAN *Syndicat des Enseignants – UNSA*

M. DESCHAMPS JEAN-KARL *Ligue de l'enseignement*

M. ZIAN SAAD *EEDF*

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. RENAULT YANN *LES FRANCAS*

SECRÉTAIRES ADJOINTS

M. BERNARDI LAURENT *SNUIPP-FSU*

M. LEGENDRE RODOLPHE *UCPA*

TRÉSORIER GÉNÉRAL

M. BADER FRANCIS *La JPA Haute-Marne*

TRÉSORIER ADJOINT

M. CLERICO JEAN-BAPTISTE *CEMEA*

ATTACHÉS PERMANENTS

MME HASTER ANN-MARIE *MGEN*

M. BOURDIN JEAN-CLAUDE *La JPA Aisne*

Commissions et groupes de travail

Le travail de la JPA s'organise également autour de groupes et commissions de travail : le groupe juridique, la commission d'attribution des aides, la commission ANCV ou encore la formation. Leurs membres se réunissent à de nombreuses reprises tout au long de l'année. Nous tenions à les remercier pour leur engagement.

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. ADAM DENIS
UNSA Education

M. BENOIT FRANÇOIS
La JPA Drôme

MME BRUNET MURIEL
La JPA Hérault

M. CHALLA JEAN
FOEVEN Fédération des AROEVEN

M. EL ALAOUI MOULAY DRISS *FCPE*

MME FAËS FRANÇOISE
La JPA Isère

M. GRODET JACKY
La JPA Champagne-Ardenne

MME GUIRAUD SOLANGE
La JPA Occitanie

M. LANNES ALBERT
La JPA Seine-Maritime

M. LEPINE EDWARD
CCAS

MME LUTTIAU CHRISTINE
Fédération Léo Lagrange

M. MARCHAND BERNARD
DDEN

M. MASCIO MARCEL
La JPA Saône-et-Loire

M. MUNIER JEAN-MARIE
APAJH

M. PRIEUR CHRISTIAN
La JPA Cantal

M. RENAUDIN THIBAULT
AFEV

M. RIO ROBERT
Personnalité

M. SUAREZ JOSÉ
Personnalité

M. THUBERT BORIS
SNES-FSU

M. THYS DOMINIQUE
Personnalité

MEMBRES D'HONNEUR

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

BEST FRANCINE
Personnalité

NIQUE CHRISTIAN
Personnalité

TESTU FRANÇOIS
Personnalité

TRÉSORIERS GÉNÉRAUX D'HONNEUR

BOGAERT RENÉ
Personnalité

DAVAL ROLAND
Personnalité

GARREAU GÉRARD
Personnalité

THOMAS GILLES
Personnalité

TRÉSORIER ADJOINT D'HONNEUR

SERPOUEY YVAN
La JPA Loire

© DR

Rapport moral

10 RAPPORT MORAL PAR JACQUES DURAND

Rapport moral

par Jacques Durand,
Président de la JPA

Présenter le rapport moral de l'année 2017 c'est, dans le contexte social et politique de l'année écoulée, rappeler l'action de la JPA, d'une part en faveur des loisirs et des séjours de vacances collectifs, éducatifs et laïques et, d'autre part, au profit des enfants et des jeunes en contribuant à les aider financièrement à partir.

Au ministère de l'Education nationale, le 12 janvier, Mme la ministre Najat Vallaud-Belkacem, en présence du président et de membres du bureau national et du conseil d'administration de la JPA, avait invité de nombreux élèves pour officialiser le lancement de la 72e campagne de solidarité et de citoyenneté. Ce fut un beau moment de cohésion et de fraternité qui s'est inscrit dans la longue chaîne des valeurs de la Jeunesse au Plein Air.

Pour soutenir les actions de solidarité que sont la campagne et l'appel à la générosité du public, des donateurs particuliers, des collectivités territoriales, des comités d'entreprises, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) se sont mobilisés avec la JPA pour que les inégalités du départ en vacances soient réduites le plus possible. Qu'ils en soient remerciés.

En cette année électorale, attachée à son rôle d'influence et de plaidoyer, notre confédération a examiné les programmes et interpellé les différents candidats engagés dans la campagne présidentielle. Parmi ceux qui ont répondu, l'un d'entre eux fut élu, le 7 mai, Président de la République. Prévenir la fragmentation de la société en agissant – hommes et femmes politiques, responsables associatifs, citoyens – pour que de nombreux enfants bénéficient des apports éducatifs des loisirs et des vacances laïques, voilà bien une grande cause qu'a porté à nouveau la JPA !

Lors de la campagne des élections législatives des 11 et 18 juin, ce mouvement de plaidoyer prit de l'ampleur et se concrétisa par l'invitation des députés, nouvellement élus, à partager la vie quotidienne d'un centre de loisirs et de vacances. L'opération confédérale « Aux colos citoyens ! », bien relayée par les médias, fut ainsi l'occasion pour un certain nombre de parlementaires, d'échanger avec les organisateurs

sur les apports éducatifs des séjours collectifs.

A cette occasion, là où ces rencontres furent une réussite, nous avons pu mesurer combien la défense passionnée de nos valeurs confédérales et la qualité des projets éducatifs des membres de la JPA avaient modifié et nourri les images qu'avaient, au départ, les députés présents à propos des colonies de vacances. Puissent-ils, au cours de leur mandat parlementaire, agir à leur tour pour que ces représentations positives se concrétisent en prises de parole publiques et en contributions constructives dans les commissions permanentes et les textes soumis à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

L'année 2017, dans un bel esprit de coopération au sein du conseil d'administration et du bureau national, fut aussi matière à approfondir le travail sur le projet stratégique. Ce projet trouvera son aboutissement lorsqu'il sera soumis au vote lors du congrès de la JPA en juin 2018.

Enfin, dans une confédération forte de ses 37 membres, le conseil d'administration et le bureau n'ont pas agi seuls. Je salue le travail fourni au siège national, tout au long de l'année 2017, par la directrice générale et l'ensemble des salariés. Je sais aussi que la Jeunesse au Plein Air ne peut exister sans la présence et l'action des militants et bénévoles dans les différents comités départementaux et unions régionales. En ces temps d'effacement des valeurs républicaines, de violences de différentes natures, d'égoïsme individuel et de repli sur soi, je ne saurais conclure ce rapport moral sans rendre hommage à celles et ceux qui, dans les territoires, s'impliquent au quotidien au profit des enfants et des jeunes meurtris par les inégalités de notre société. A l'heure où certains militants hésitent à poursuivre le combat, où d'aucuns s'interrogent légitimement sur la distance entre les paroles et les actes du Gouvernement, où des jeunes dévissent de la cordée, je renouvelle mon appel : pour rendre les enfants heureux, nous avons besoin de tous !

Jacques Durand

Paris, 12 février 2018

© DR

Rapport d'activité

17 VALORISER LES APPORTS ÉDUCATIFS DES VACANCES ET DES LOISIRS EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

25 FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS LES ENFANTS AUX SÉJOURS COLLECTIFS

39 ÊTRE UN LIEU D'ÉCHANGES, D'EXPERTISES ET DE RESSOURCES

49 LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

Notre place dans un contexte de changement

par Anne Carayon,
Directrice générale de la JPA

Beaucoup de mouvements, de changements aussi bien au sein de notre confédération, qu'en France ou à l'international, avec en creux, la place que la JPA entend donner aux accueils collectifs de mineurs pour construire un projet de société plus solidaire, plus citoyen, plus juste dans le respect de la laïcité. Pour cela, nous avons outillé notre confédération, qui fête ses 80 ans en 2018, afin qu'elle s'adapte pour relever les défis de demain. A partir de l'expérience et du savoir-faire de ses militants, elle doit se renouveler pour mieux répondre aux enjeux de la société et ainsi permettre aux enfants et jeunes que nous accompagnons, d'apprendre, de s'épanouir, de découvrir, de s'amuser en centres de loisirs ou colonies de vacances.

Les missions de la JPA sont ambitieuses et nécessitent de nous associer à d'autre structures afin de les développer. L'Agence nationale du chèque vacances, le ministère de l'éducation nationale avec la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) et la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) sont à nos côtés, ainsi que la CASDEN, Vinci Autoroutes, TBS ou encore les particuliers à travers leurs dons et les militants de la confédération. A tous, un grand merci. Ce rapport d'activité est le vôtre !

Ainsi en 2017, les actions de plaidoyer se sont développées avec une première étape auprès de candidats à l'élection présidentielle que nous avons interpellés sur leur projet pour les centres de loisirs et de vacances. Au mois de juillet, les députés interrogés sur la même problématique ont été invités à se déplacer. « Aux colos, Citoyens ! » organisé le 21 juillet a permis de sensibiliser les élus et la presse avec l'appui d'un sondage. Après la rentrée scolaire, nous nous sommes adressés aux sénateurs. Dès la fin de l'année 2017, nous revenions vers eux avec un sujet d'actualité, l'impact de la transposition de la directive Travel. Mais si nous sommes convaincus que les ACM portés par nos membres contribuent à former le citoyen de demain, qu'avons-nous d'autres que notre parole et notre conviction pour le démontrer à nos interlocuteurs ? Aussi nous vous proposions, lors de l'assemblée générale en juin 2017 de financer une étude d'impact pour évaluer et objectiver les impacts des ACM des membres de la JPA. Nous avons ainsi mis en place cette étude qualitative avec le BASIC (Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne) durant l'année 2017.

Vous pourrez prendre connaissance des résultats à l'occasion du congrès de la JPA.

En 2017 toujours, le site JuriACM.fr, le site juridique des Accueils Collectifs de Mineurs est lancé. Il s'adresse à tous les acteurs des vacances et des loisirs et rassemble toute la réglementation des ACM expliquée et commentée de manière simple et pratique.

L'expérimentation « Partir en colo avec Ecole Ouverte » s'est poursuivie, à la suite des premiers retours très positifs des académies de Créteil et d'Aix-Marseille. Elle illustre pleinement cette complémentarité éducative des temps et des acteurs que nous revendiquons. Et si malheureusement cette année, nous n'avons pas pu aider autant d'enfants que nous l'aurions souhaité, contraints par notre capacité financière et la diminution de partenariats, cette situation nous a amenés à réinterroger nos aides, pour adapter notre démarche aux besoins et mieux cibler notre action. Dès le mois de mai 2017, nous rencontrions les comités départementaux pour réfléchir ensemble aux évolutions possibles. Etre plus lisible dans notre action d'accompagnement, c'est également faciliter la collecte pour financer les aides.

Cette année a également été marquée par le souhait d'adapter la confédération aux enjeux de demain, ainsi des travaux ont été initiés pour définir un nouveau plan stratégique. L'enquête auprès des comités départementaux et unions régionales a été mise en place dès le mois d'octobre. Le rapport d'activité reprend notamment des éléments des réponses apportées. Nous avons également initié une étude auprès des enseignants qui conduisent la campagne de solidarité et de citoyenneté dans leur établissement, afin de préparer son évolution. Lors du congrès nous échangerons et adopterons les ambitions de la JPA pour les cinq années à venir ainsi que les orientations 2018-2023.

En quelques mots en 2017, la confédération s'est inscrite dans une démarche de changements. Chacun, membre de la JPA, militant de la cause bénévole ou salarié, un grand merci pour votre investissement, première ressource de la JPA.

© DR

1. Valoriser les apports éducatifs des vacances et des loisirs en accueil collectif de mineurs

En 2017, année électorale, la Jeunesse au Plein Air avait pour objectif de porter à la connaissance des candidats et des nouveaux/elles élu.e.s les enjeux et préoccupations du secteur des Accueils Collectifs de Mineurs.

Pour atteindre cette objectif, le 21 juillet 2017, la Jeunesse au Plein Air (JPA) a convié les 577 député.e.s de la nouvelle Assemblée nationale à venir découvrir les colonies de vacances et les centres de loisirs de leur territoire tout en les sensibilisant à leurs enjeux.

Cet événement dénommé « Aux Colos Citoyens ! » entendait présenter aux nouveaux élus de la République les aspects éducatifs des Accueils Collectifs de Mineurs et les impacts positifs qui en découlent. Avec une école qui parvient à peine à réduire les inégalités, des colos qui profitent à de moins en moins d'enfants, il est urgent d'agir pour protéger et développer ces espaces de mixité sociale que sont les centres de loisirs et les colonies de vacances.

1.1 Aux Colos Citoyens ! : une campagne qui a fait mouche !

© DR

UN ÉVÈNEMENT...

Le 21 juillet, la Jeunesse au Plein Air (JPA) se proposait d'inviter les 577 député.e.s d'une Assemblée nationale historiquement renouvelée à venir découvrir les colonies de vacances et les centres de loisirs de leur territoire. Elle leur remettait un plaidoyer « Elu.e.s en 2017 – Quel projet pour les centres de loisirs et les colonies de vacances ? – Des loisirs éducatifs pour un futur commun ».

... POUR RÉPONDRE À DEUX CONSTATS

1. L'école miroir des inégalités. Les rapports montrent que l'école française est inégalitaire et « ultra-reproductive » : « *Nous formons très bien les très bons mais nous creusons les inégalités et le niveau moyen de nos élèves n'est pas à la mesure de notre grand pays* » (Discours de politique générale d'Edouard Philippe, juin 2017). Ces inégalités sociales se retrouvent sur tout le territoire national : inégalités entre départements, académies, villes et campagnes, etc.

2. Les colos ne bénéficient plus à tous et à toutes. La dégradation du pouvoir d'achat des familles rend l'accès aux colonies de vacances, plus difficile, notamment pour les enfants des familles à revenus moyens (1 000 € à 4 000 € mensuels). Les inégalités se creusent : le taux de départ d'enfants des ménages bénéficiant de revenus élevés (plus de 4 000 € par mois) reste à un niveau important quand celui des enfants des familles à revenus moyens baisse significativement. Au final, 3 millions d'enfants ne partent jamais en vacances chaque année.

ET POURTANT, LES COLOS SONT DES ESPACES DE BRASSAGE

- Ils jouent un rôle primordial dans l'apprentissage de la citoyenneté et dans le développement du respect d'autrui.
- Les enfants y vivent une expérience éducative et pédagogique.
- Ils favorisent l'émergence d'un sentiment d'appartenance commune et contribuent à la construction d'une société plus ouverte en se confrontant à l'altérité dans un cadre bienveillant.
- Ils renforcent l'apprentissage de l'autonomie et de la mobilité.
- Ils sont vecteurs de dynamisme pour les territoires.

POUR ACCOMPAGNER CETTE JOURNÉE DE MOBILISATION, UN SONDAGE EXCLUSIF IFOP

Cette campagne était doublée d'une enquête inédite de l'Ifop, publiée également le 21 juillet. Elle révélait que les Français souhaitent à 72 % que les centres de loisirs et colos deviennent un passage intégré dans la vie des jeunes.

De manière plus précise, les Français, et particulièrement ceux qui en ont fait l'expérience pour leur(s) enfant(s) ou qui sont concernés en tant que parents, plébiscitent les colonies de vacances et les centres de loisirs qu'ils considèrent comme des lieux d'autonomie, de mixité sociale et d'épanouissement bénéfiques pour leurs enfants.

Les colonies de vacances pâtissent d'un manque d'information sur leur projet éducatif et leur modernité. Promouvoir leurs aspects éducatifs tout en agissant sur les coûts liés au départ est une nécessité pour leur développement.

En interpellant aujourd'hui les député(e)s de la nouvelle Assemblée nationale, la JPA entend les sensibiliser aux enjeux de ce secteur d'activités et se fait force de propositions : compte épargne colos, fonds national de solidarité, colo comme passage intégré dans la vie des jeunes, présentation une fois par an des projets éducatifs au sein de l'école, fonds d'intervention régional, reconnaissance du statut du volontariat.

LES NOUVEAUX DÉPUTÉS INVITÉS DANS LES COLOS DE LEUR CIRCONSCRIPTION

Les nouveaux députés vont être invités à découvrir les colonies de vacances de leur circonscription ce 21 juillet afin notamment d'introduire des Accueils Collectifs de Mineurs (centres de loisirs, colonies de vacances) dans les débats sur les politiques éducatives et de jeunesse. Diriez-vous que c'est une ...?

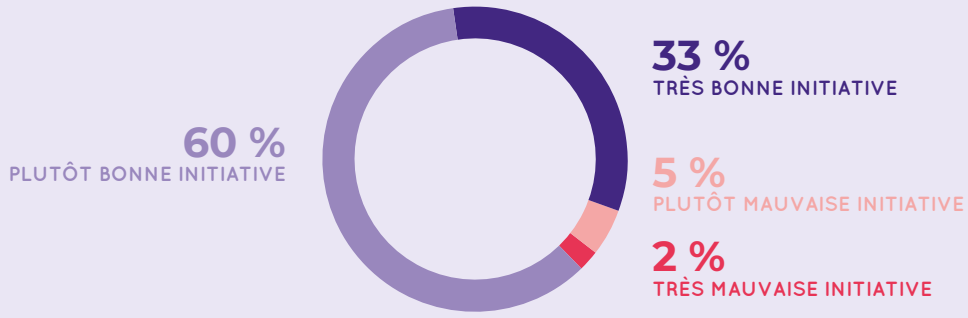

TOTAL

- **Bonne initiative 93 %**
- **Mauvaise initiative 7 %**

QUEL BILAN ?

Au final l'opération a largement dépassé les objectifs :

- 55 lieux mobilisés pour couvrir 62 départements différents ;
- 29 député.e.s se sont rendu.e.s dans 22 lieux (colonies de vacances ou centres de loisirs) répartis dans 22 départements différents ;
- Plus d'une quarantaine de député.e.s ont manifesté leur intérêt pour les ACM ;
- 19 député.e.s de « La République En Marche », 6 député.e.s « Les Républicains », 1e députée du « MODEM », 1e députée du « Parti Radical de Gauche », 2 députés du « Parti Socialiste » ;
- 16 femmes pour 13 hommes soit 55 % de femmes et 45 % d'hommes.

Les outils de communication ont été salués. L'affiche a offert des supports dynamiques et originaux dont les participants et le grand public se sont très facilement saisi.

Le « kit militant » a permis de construire une parole commune pour l'ensemble des organisations participantes tout en facilitant l'adhésion à la démarche. Les comités JPA et les organisations confédérées au niveau local qui se sont engagés, lorsqu'ils connaissent les député.e.s de leurs territoires, ont généralement obtenu une adhésion à la démarche. Les visites se sont dérou-

Parmi les 22 lieux visités, 13 étaient des sites coordonnés par des organisations confédérées, 9 par des comités départementaux !

lées dans un cadre bienveillant et professionnel.
Notre campagne auprès de la presse a porté ses fruits. Notre message a été entendu : les médias ont beaucoup relayé nos propositions. De l'AFP à SudRadio, en passant par France 3 Régions Bourgogne, Franche-Comté, Occitanie-Montpellier, à l'Obs qui a repris la visite de deux députés dans le Cher, les Dernières Nouvelles d'Alsace, France inter, France info, etc. beaucoup de journalistes ont relayé notre message. Une seconde vague de retombées médias s'est opérée une semaine après la journée, notamment avec un article du journal Le Monde, et une émission spéciale fin août sur France Culture. Au final, c'est près de 200 coupures de presse faisant objet de l'opération que nous avons pu compiler.

ADHÉSION À DIFFÉRENTES PROPOSITIONS VISANT À AMÉLIORER LES ACM

Voici différentes propositions visant à améliorer les centres d'accueil collectifs pour les mineurs. Pour chacune d'entre elles, veuillez indiquer si vous y êtes tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt pas favorable, pas du tout favorable ?

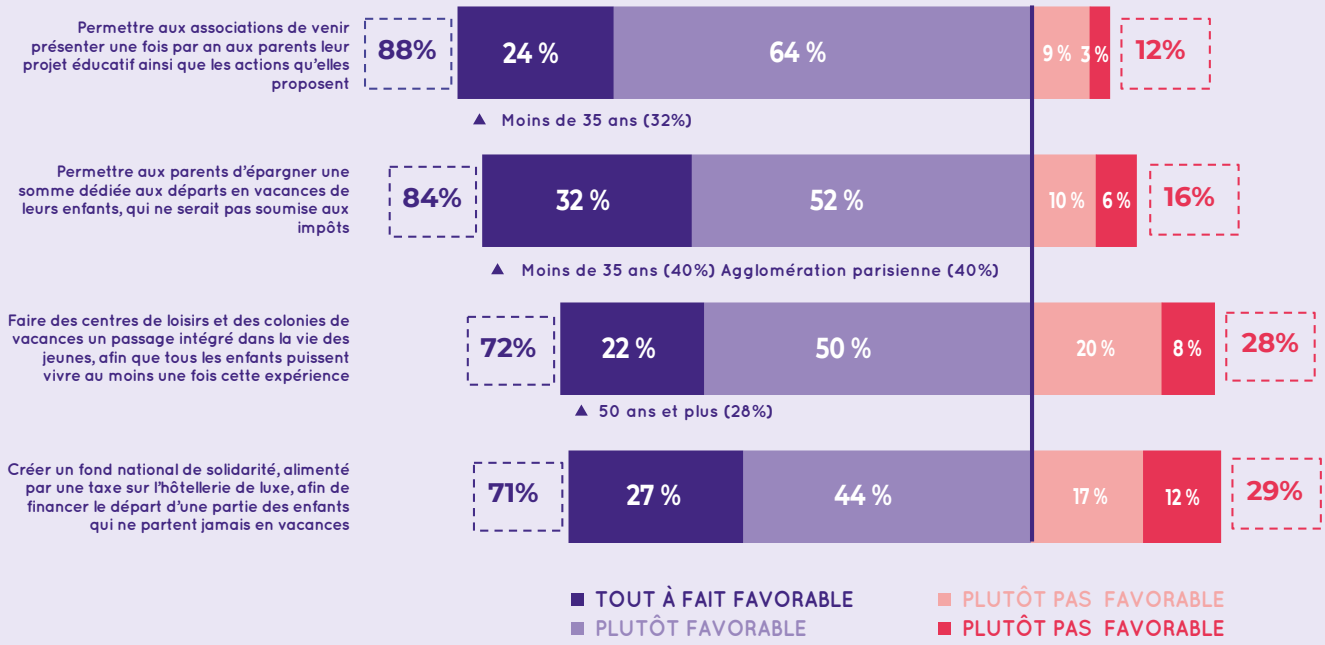

1.2 Interpeller les candidats à l'élection présidentielle

INTERPELLER LES 11 CANDIDATS

A la veille du premier tour de l'élection le 23 avril 2017, force était de constater que la place des centres de loisirs et des colonies de vacances, et plus largement de l'éducation et de la jeunesse, ne faisait pas partie des sujets les plus débattus...

Aussi, la Jeunesse au Plein Air, consciente des enjeux que pose à l'heure actuelle le « vivre-ensemble », a souhaité interpeller les 11 candidats à la présidence de la République en leur demandant de se positionner vis-à-vis, d'une part, des espaces d'apprentissages du vivre-ensemble que sont les Accueils Collectifs de Mineurs et, d'une autre part, des propositions qui leur étaient soumises.

4 THÉMATIQUES

Ces propositions, fruit d'une réflexion collective, répertoriées selon quatre thématiques :

- faire des loisirs éducatifs un levier de développement éducatif social et économique des territoires ;
- reconnaître les spécificités des Accueils Collectifs de Mineurs en adaptant la réglementation aux réalités du terrain ;
- valoriser la richesse éducative en formalisant un soutien aux projets d'éducation populaire inscrits dans l'économie sociale et solidaire ;
- favoriser l'accès aux loisirs éducatifs en luttant contre les inégalités économiques et sociales.

QUELS RETOURS DES CANDIDATS ?

Emmanuel Macron, candidat « En marche ! » à l'élection présidentielle avait répondu :

« Monsieur le Président,

Nous vous remercions sincèrement pour votre lettre du 10 avril dernier. Vous avez bien voulu porter à notre connaissance la position de votre confédération au sujet de la politique en matière de centres de loisirs et de colonies de vacances. Vos propositions ont retenu toute notre attention et pourront, le moment venu, contribuer à enrichir nos réflexions sur ce sujet. »

Notre action se voit prolongée dans le temps *« Nous avons notamment besoin d'un renouveau des colonies de vacances »* (M. Blanquer, Ministre de l'Education nationale, 5 mars 2018).

La JPA a pu également se féliciter du retour du candidat du Parti socialiste, Benoit Hamon.

Il s'est dit ouvert à plusieurs propositions portées par la JPA :

- création d'un fonds d'intervention régional ;
- constitution d'un corpus législatif et réglementaire unifié applicable aux ACM ;
- reconnaissance du volontariat de l'animation ;
- instauration d'un fonds national d'aide aux départs alimenté par l'établissement d'une taxe sur l'hôtellerie de luxe.

Jeunesse au Plein Air

FMJP n°2017-038

Paris, le 10 avril 2017

Monsieur Emmanuel MACRON
EN MARCHE
BP 80049
94801 VILLEJUIF

Objet : Quel projet pour les centres de loisirs et les colonies de vacances ?

Monsieur le Candidat,

La Jeunesse au Plein Air (JPA), Confédération des acteurs des loisirs éducatifs (centres de loisirs et colonies de vacances) milite pour le départ de tous les enfants en vacances. A cette fin, elle aide financièrement les familles pour que leur enfant puisse partir dans ces séjours collectifs. Ce faisant, elle encourage, dans notre pays, la mixité sociale et culturelle, elle promeut les comportements du bien vivre-ensemble, elle accompagne l'accueil des jeunes en situation de handicap.

L'école, la famille et les structures de loisirs façonnent, chacune pour leur part, l'éducation de l'enfant. C'est cette conviction qui réunit, au sein de notre confédération, 37 grands acteurs de la vie sociale : organisateurs de séjours de vacances et de loisirs, syndicats, partenaires de l'enseignement public, organisations de jeunes, comités d'entreprise, collectivités territoriales.

Force est de constater que la place des centres de loisirs et des colonies de vacances ne fait pas partie des sujets les plus débattus au cours de la campagne pour l'élection présidentielle. Pourtant, en permettant à tous les enfants de vivre, durant leur temps libre, une expérience éducative et pédagogique, les colonies de vacances et les centres de loisirs jouent un rôle primordial dans l'apprentissage de la citoyenneté. Ces «tiers-lieux» contribuent au développement d'une société plus ouverte, plus égalitaire, plus solidaire. Chaque année, c'est 1,2 millions d'enfants qui sont accueillis dans 19 000 séjours ; près de 30 000 accueils de loisirs sont déclarés et plus de 1,2 millions de places sont ouvertes pendant les vacances ; 55 000 animateurs BAFA qui sont formés ; 9 millions d'euros qui sont mobilisés au titre de la politique de la ville pour le développement d'une offre de loisirs de proximité. Malgré ces efforts, 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances chaque année.

L'engagement de nos représentants politiques, nationaux et locaux, est donc déterminant pour garantir à tous un droit inconditionnel aux loisirs. Valoriser et accompagner les structures qui mettent en œuvre ces projets sur le territoire national est donc un enjeu capital. Pour cela, la JPA a conduit un travail d'identification des contraintes, des menaces, mais également des attentes portées par ceux qui font l'éducation : l'école, la famille et les organisateurs de loisirs. A l'issue de ce diagnostic, la Jeunesse au Plein Air a construit des propositions concrètes dont vous pouvez prendre connaissance dans le document ci-joint.

Aussi, à la veille du premier tour de l'élection présidentielle, la JPA demande à chacun des candidats de se positionner vis-à-vis, d'une part, des espaces d'apprentissages du vivre ensemble que sont les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et, d'autre part, des propositions que nous vous communiquons.

Dans l'attente de votre réponse, la Jeunesse au Plein Air se tient à votre disposition pour apporter son expertise au profit de la valorisation des loisirs éducatifs au sein des politiques éducatives et de jeunesse.

Au nom de l'ensemble de nos organisations confédérées, je vous prie de croire, Monsieur le Candidat, en l'assurance de notre parfaite considération.

Le Président de la Jeunesse au Plein Air
Jacques DURAND

Jeunesse au Plein Air
21 rue d'Artois 75008 PARIS • Tél : 01.44.95.81.20 • Fax : 01.45.63.48.09 • Mail : lajpa@jpa.asso.fr • www.jpa.asso.fr

Le candidat de la France insoumise avait lui aussi répondu, de manière plus large que l'accès aux loisirs collectifs de tous les enfants en souhaitant travailler sur les questions d'inégalités.

« Nous partageons tout d'abord votre constat : des inégalités importantes touchant les enfants persistent en France pour les plus exclus en matière de privations d'accès au savoir, aux activités et aux loisirs (voyages scolaires, sorties culturelles, pratique d'un sport/loisir). Les enfants et jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville en sont les principales victimes.

Cette situation est inacceptable tant ces inégalités pèsent sur le développement de ces enfants et leur future vie d'adulte. Or la France manque de moyens publics pour les enfants, laissant se propager les inégalités, que cela soit dans les domaines de l'accueil, de la protection, de la scolarisation, des loisirs. Nous souhaitons investir pour leur avenir. »

1.3 JuriACM : un site pour toutes les questions juridiques relatives aux ACM

UNE RÉGLEMENTATION DENSE QU'IL FAUT DÉCRYPTER

Depuis des années, les confédérés souhaitaient pouvoir proposer un nouvel outil en remplacement du Guide papier Enfant et Espace qui compilait tous les textes applicables aux ACM.

Après de nombreuses réunions avec le groupe juridique de la JPA, l'idée de proposer un site Internet de contenus à forte valeur ajoutée était retenue. Il devait permettre un accès rapide à une information dense (et souvent indigeste). Aussi, le responsable juridique de la JPA proposait de rédiger autour de 10 thèmes l'ensemble des contenus soit plus de 5 000 pages « word » !

10 THÉMATIQUES ET DE NOMBREUX MODÈLES

Les 10 thématiques retenues étaient les suivantes :

- Base du droit
- Principaux textes applicables aux ACM
- Gestion des personnels
- Responsabilités et assurances
- Formation à l'animation
- Santé et alimentation
- Locaux
- Transports
- Activités en plein air
- Accueil de tous les enfants

De nombreux modèles de lettres, de contrats… prêts à l'emploi complètent le contenu afin de faciliter la tâche des responsables au sein des ACM.

RÉPONDRE AUX BESOINS DES ACTEURS DES VACANCES ET DES LOISIRS

JuriACM s'adresse à tous les acteurs des vacances et des loisirs : organisateurs, directeurs de centres mais également aux collectivités locales, aux donneurs d'ordres en charge des ACM.

Toute la réglementation est expliquée et commentée de manière simple et pratique par des juristes et des professionnels spécialisés. Le site est actualisé tout au long de l'année en fonction des évolutions réglementaires. Un bulletin de veille juridique ainsi que des actualités complètent l'abonnement.

Surtout, dans le cadre de l'abonnement, le groupe juridique a souhaité que chaque abonné puisse poser, grâce à un formulaire-type, toutes les questions juridiques en rapport avec le site. Une réponse est acquise dans les 15 jours.

UN TRAVAIL COLLECTIF

Le contenu du site JuriACM repose à la fois sur le travail collaboratif des membres confédérés de la Jeunesse au Plein Air, des personnes de terrain, des praticiens, des éducateurs, des formateurs, ainsi que des experts spécialisés sur des questions techniques de droit (avocats, juristes, professeurs de droit, préventeurs, professionnels de l'alimentation, de la santé, des locaux, etc.).

© DR

2. Favoriser l'accès de tous les enfants aux séjours collectifs

La 72e campagne de solidarité de la JPA était lancée, avec enthousiasme en début d'année 2017. Elle rassemblait, comme à l'accoutumée, une série de supports pédagogiques essentiels à son fonctionnement soutenus par des comités soucieux de faire passer notre message au plus grand nombre d'élèves.

2017 voyait également l'opération Partir en colo avec Ecole ouverte, financée par la JPA, se poursuivre dans les deux académies pilotes : Aix-Marseille et Créteil. 1 000 enfants ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif innovant.

Par ailleurs, la Jeunesse au Plein Air, soutenue par son réseau et ses partenaires, a pu mener, tout au long de l'année, les opérations départs en colos ou en classes de découvertes et séjours scolaires.

2.1 Campagne de solidarité

LES 3 OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ

Dès son origine, la Jeunesse au Plein Air a su organiser avec la Campagne de solidarité une collecte au sein des établissements scolaires publics du premier et du second degrés. 3 objectifs sous-tendent la campagne :

1. Sensibiliser les élèves à la solidarité et au droit aux vacances pour tous les enfants.

La campagne est l'occasion pour les élèves de prendre conscience des inégalités face au départ en vacances et de l'importance d'être solidaire. De l'école primaire au lycée, les enseignants sensibilisent leurs élèves à cette thématique en utilisant les outils pédagogiques de la JPA.

2. Mener une action concrète de solidarité avec sa classe ou son établissement scolaire.

Dans les établissements scolaires, les élèves se mobilisent pour collecter des fonds afin d'aider d'autres enfants exclus des vacances à partir en séjour collectif. Mener la Campagne de solidarité permet aux élèves de prendre des initiatives, de s'engager concrètement dans une action de solidarité. C'est un projet fédérateur au sein d'une classe ou d'un établissement scolaire qui contribue souvent à *« garantir un climat scolaire serein »*.

La grande majorité des projets académiques encouragent la mise en place de telles actions permettant de *« créer les conditions du bien vivre-ensemble »* et ainsi *« assurer la sérénité de la vie scolaire »*. Notre Campagne de solidarité s'intègre pleinement dans l'Ambition Républicaine du ministère de l'Éducation nationale.

3. Attribuer des aides financières pour le départ en colonies de vacances.

Les sommes collectées au sein des établissements scolaires sont gérées par les comités départementaux de la JPA puis redistribuées sous forme de bourses pour le départ en séjour de vacances. Ces bourses viennent compléter les aides apportées par d'autres organismes.

LES OUTILS PÉDAGOGIQUES ET LES SUPPORTS DE LA COLLECTE

Les supports et les ressources pédagogiques proposés par la JPA lors de la Campagne de solidarité répondent à la double mission d'éducation et de collecte.

Nos nombreuses ressources pédagogiques s'appuient sur les programmes et les textes officiels de l'Éducation nationale. De la maternelle au collège, la JPA accompagne les enseignants en leur fournissant les outils pédagogiques nécessaires pour appréhender les thèmes de la solidarité, des inégalités face au droit aux vacances et leur permet de s'engager ensuite dans une action concrète de solidarité. En cela la Jeunesse au Plein Air aide les enseignants à aborder le domaine 3 du socle commun des compétences, des connaissances et de la culture à savoir « la formation de la personne et du citoyen ».

En 2017, les enseignants ont pu découvrir un support de présentation de nos outils pédagogiques. Les outils pédagogiques y sont présentés par cycle et

Les comités se sont emparés de la campagne afin de la rendre vivante au niveau local.

Une enquête sur la campagne de solidarité a été lancée avec l'appui des comités.

propose un véritable parcours citoyen tout au long de la scolarité obligatoire des élèves.

Ces documents pédagogiques peuvent être commandés et sont téléchargeables gratuitement sur le site dédié à la campagne http://solidaritevacances.jpa.asso.fr. Ce site permet d'accéder rapidement à toutes les informations concernant la Campagne de solidarité : pourquoi et comment y participer ? Comment est utilisé l'argent collecté ? Comment bénéficier des aides attribuées par la JPA ?

En 2017, nous avons élaboré une nouvelle affiche solidarité avec une fiche d'exploitation à destination des élèves de cycle 2 et une fiche d'exploitation à destination des élèves du cycle 3 en partenariat avec une conseillère pédagogique. Ce document pédagogique a pour objectifs de permettre aux élèves :

- de s'engager dans la réalisation d'un projet collectif (projet de classe, d'école...) ;
- de pouvoir expliquer ses choix et ses actes ;
- de savoir participer et prendre sa place dans un groupe ;
- d'expliquer en mots simples la fraternité et la solidarité.

L'arbre à histoires des colos et des centres de loisirs. La Jeunesse au Plein Air, souhaitant promouvoir la lecture et l'écriture en colonies de vacances et centres de loisirs, a renouvelé son jeu littéraire numérique collaboratif en partenariat avec Short Edition : l'Arbre à Histoires des Colos et des Centres de Loisirs.

Ce jeu de lecture et d'écriture est proposé pour les colos et centres de loisirs comme un support pour valoriser leurs animations autour de la lecture. Les jeunes participants écrivent la suite d'une histoire et votent sur le site « arbre-histoires-colos-loisirs.fr ».

La plateforme regroupe également des ressources pédagogiques pour les animateurs afin de les aider à faire participer collectivement les enfants et les jeunes au jeu.

Les derniers épisodes de la deuxième édition ont été ouverts en mars sur le thème des découvertes. La troisième édition a été lancée à la rentrée sur le thème de l'écologie.

La technologie du jeu a évolué cette année permettant d'offrir aux participants de publier la suite de l'histoire sous la forme d'un texte illustré au format image. Du côté des outils d'animation, il y a eu aussi une nouvelle proposition. En complément de la fiche pédagogique, les animateurs ont pu disposer pour les moins de 13 ans d'un kit écriture et activités artistiques, comprenant des éléments visuels de l'histoire à découper et une fiche d'activités.

Le jeu a été référencé sur le site de Partir en livre, la grande fête du livre et de la jeunesse initiée par le ministère de la Culture.

DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX MOBILISÉS

La JPA s'appuie sur un réseau de comités départementaux, essentiellement composés de bénévoles, qui organisent la collecte dans leur département. Ces comités sensibilisent les établissements scolaires à la mise en œuvre de la Campagne de solidarité.

Ils diffusent le matériel, organisent le lancement officiel de cette action sur leur territoire et mobilisent des donateurs particuliers. Ce sont eux également qui attribuent les bourses pour permettre le départ en colonies de vacances d'enfants et de jeunes de leur département.

Le lancement de la campagne est un événement important dans la vie de chaque comité départemental.

JPA 02

LA JPA 02 participe auprès des professeurs stagiaires à la semaine de la laïcité et diffuse des documents pédagogiques dans les écoles lors de la campagne de solidarité.

JPA 05

La promotion des ACM est assurée depuis 2007 dans le cadre d'une campagne annuelle « Les Colos, c'est bon pour grandir ! » qui, au sein du comité de pilotage animé et géré par la JPA 05, associent la DDCSPP, la CAF, le Département, la MSA, la ville de Gap, l'union départementale des centres sociaux, le REAAP, les PEP, la FCPE.

JPA 10

Les centres de loisirs de tout le département sont invités à participer dans le cadre d'une action spécifique autour des valeurs du rugby : l'« Oval'Cup ».

JPA 14

La campagne de solidarité est liée à des « ateliers coopératifs » impliquant les jeunes.

JPA 15

Organisation de la Campagne via des petits déjeuners solidaires ou des concours de pétanque.

L'ensemble du matériel de la campagne est par ailleurs diffusé.

JPA 18

La JPA 18 mène des prises de contact avec les principaux de collèges et directeurs d'écoles, en fin d'année civile, dans le but de recenser les établissements prêts à relayer la Campagne.

Ont été rencontrés des proviseurs pour établir un contact avec les Maisons des lycéens, ou Conseils de vie lycéenne.

Le lancement officiel de la Campagne de solidarité a eu lieu sous la Présidence du DASEN, et en présence d'élus, de parents d'élèves, et de représentants des confédérés.

JPA 21

Le lancement de la campagne se fait dans le cadre d'une représentation annuelle, une chorale qui a toujours beaucoup de succès.

JPA 25

Une classe a préparé pour le lancement de la campagne à la Préfecture du Doubs par l'intermédiaire des professeurs.

JPA 26

Entre intervention dans les écoles et envoi du matériel pédagogique, la JPA 26 valorise la campagne de solidarité.

JPA 31

La campagne est présentée dans les écoles et les documents pédagogiques sont diffusés via l'inspection académique et la mairie de Toulouse. Des rencontres sont organisées notamment en centres de loisirs à Clae.

JPA 32

Le comité JPA 32 diffuse les outils pédagogiques en participant aux ateliers Forum des droits de l'Enfant. Le DASEN diffuse l'information sur la campagne de solidarité aux établissements scolaires. L'OCCE la relaie également. Des courriers postaux aux établissements ayant participé sur les 3 dernières années complètent ce dispositif.

JPA 34

La JPA 34 propose de sensibiliser à la solidarité afin de permettre aux élèves de mener une campagne de solidarité. La JPA 34 anime des ateliers autour des pratiques socio-culturelles ou sportives, sur un ou plusieurs jours, sur un ou plusieurs niveaux de classe (Cycles I, II, III, IV).

JPA 38

La JPA 38 diffuse dans une centaine d'écoles des documents pédagogiques : écoles ayant participé à la campagne, ayant demandé une aide ANCV. Elle lance également une campagne d'information des formateurs à l'ESPE avec distribution des documents pédagogiques.

JPA 42

Le lancement de la Campagne de solidarité a lieu dans plusieurs écoles du département. Chaque début d'année civile, un courrier est adressé aux écoles, collèges, lycées et lycées professionnels, aux mairies, donateurs, etc.

JPA 43

Chaque année une information sur la campagne de solidarité est diffusée aux établissements scolaires. Les tirelires de la JPA sont également distribuées.

JPA 46

La campagne de solidarité a été lancée dans une école en présence du DASEN. Une information sur la campagne de solidarité est diffusée aux établissements scolaires.

JPA 48

Au moment du lancement de la campagne, envoi du matériel à tous les établissements scolaires publics + action de lancement dans une commune avec des écoles qui ne participent pas habituellement à la collecte. Quelques classes sont invitées à présenter une petite production autour d'un thème de la JPA.

JPA 52

La JPA 52 intervient et lance la Campagne lors du stage de « Directeur d'Ecole » à l'ESPE avec le soutien de la DASEN. Un mail est également adressé aux écoles qui ont bénéficié d'aide JPA ANCV.

JPA 56

La JPA 56 participe à des actions dans les écoles qui ont été bénéficiaires d'aides les années précédentes. Des flyers et le matériel pédagogique de la campagne sont adressés aux familles et aux écoles.

JPA 59

Des actions sont menées en lien avec la DASEN, IEN et les chefs d'établissement. En 2017 des courriers aux DDEN ont été remis lors de réunions.

JPA 62

Le comité organise chaque année un lancement de campagne dans une école ou dans un collège, avec la participation des élèves. Les documents pédagogiques ont été envoyés en 2016, à toutes les écoles ayant participé à la campagne depuis 2012. Les affiches « maternelles » sont distribuées lors de la journée de l'école maternelle organisée par l'Inspection Académique du Pas-de-Calais en février/mars.

JPA 69

Le comité diffuse les documents pédagogiques aux enseignants.

JPA 70

La JPA 70 a lancé la campagne dans un établissement. Puis visite et suivi de la campagne (3 établissements par membre du comité).

JPA 75

Un courrier est adressé à tous les établissements afin de leur signaler le lancement de la campagne.

JPA 81

Le lancement de la campagne a lieu dans une école ou un collège. Le matériel est distribué dans les écoles publiques, les collèges et lycées.

JPA 82

Le comité mène des interventions en lien avec la solidarité, l'éducation à la citoyenneté et les droits des enfants. A la demande des enseignants, le comité intervient dans les classes sur un thème choisi et travaillé en amont avec l'enseignant. En 2017, un repas solidaire a été organisé dans une classe hôtelleries/restauration.

JPA 90

Le comité 90 informe par courrier les établissements du lancement de la campagne et la présidente se déplace dans l'école qui assure le lancement.

JPA 974

Le lancement chaque année se fait dans une école. Des animations sont menées dans les classes sur la solidarité.

2.2 Les dons des particuliers et la mobilisation des partenaires

© DR

Depuis 2008, la JPA a mis en place une politique de levée de fonds auprès des particuliers. Elle développe une base de donateurs qui soutient activement la confédération. Des courriers sont régulièrement envoyés à ces donateurs pour les informer de la vie de la structure et de ses besoins.

Une enquête réalisée en mai 2017 a permis de mettre à jour le profil-type de la personne qui soutient la JPA : âgé(e) de 73 ans en moyenne, c'est un(e) retraité de l'Education nationale. Elle vit en province. Les donateurs soutiennent l'association pour les valeurs qu'elle porte : la solidarité et la laïcité. Ce qui rend les donateurs proches de la JPA c'est avant tout le soutien à l'enfance. Plus de 65 % des donateurs connaissent l'association grâce à leur parcours professionnel : ils sont ou ont été enseignants ou instituteurs.

La JPA travaille également à la prospection de nouveaux donateurs par des courriers spécifiques. Des partenaires comme la CASDEN ou des organisations confédérées comme le SE-UNSA ont invité leurs adhérents à nous soutenir. Des tracts d'appels à dons ont aussi été diffusés auprès du réseau et dans diverses publications : DDEN, UNSA Éducation, revue « Pour » du FSU, etc.

ILS NOUS ONT AIDÉS EN 2017

- La Fondation Vinci Autoroutes a soutenu la confédération avec un mécénat de 20 000 €. Elle a convié les enfants de colonies et de centres de vacances à participer à des animations sportives sur ses aires d'autoroutes les 4 et 5 août 2017.

© DR

- La CASDEN a soutenu la JPA à hauteur de 15 000 € qui concerne l'ensemble des actions de la confédération.

2.3 Partir en colo avec Ecole ouverte

En 2017, la JPA a souhaité à nouveau s'associer au ministère de l'Education nationale pour permettre à des enfants de milieux sociaux fragiles et inscrits dans le dispositif « Ecole ouverte » de bénéficier d'un séjour d'une semaine en colonie de vacances.

Afin de donner toutes les chances de réussite et de pérennisation à ce projet, la JPA a souhaité poursuivre l'expérimentation auprès de deux académies fortement mobilisées en 2017 : les académies de Créteil et d'Aix-Marseille.

Les séjours se sont déroulés de la mi-juillet à la mi-août hors des temps « Ecole ouverte » dans un esprit de complémentarité éducative avec les activités scolaires, culturelles et sportives offertes par les projets de l'opération École ouverte.

LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

Le dispositif répond à trois objectifs :

1. Lutter contre une forme de déterminisme qui serait lié aux origines géographiques ou sociales.

Cela vise, selon nous, plusieurs éléments.

D'une part, l'apprentissage de la mobilité et de l'autonomie. Pour la plupart de ces enfants il s'agissait d'un premier départ. Ils ont donc pu pour la première fois pour certains, faire leur valise, prendre le train, etc.

De plus, il s'agit aussi d'un départ sans les parents qui permet aux jeunes de gagner en autonomie. Pour 73 % des parents ayant répondu au questionnaire diffusé dans l'académie de Créteil en 2017, le fait que leur enfant puisse gagner en autonomie est un des intérêts de la colo.

D'autre part, partir c'est également faire l'expérience de la mixité. Les séjours proposés étaient des séjours existants. Les élèves ont donc pu rencontrer d'autres jeunes venant d'autres régions, d'autres cultures et qui sont issus de milieux différents.

Enfin, partir en vacances est devenu une pratique commune, et ne pas pouvoir le faire est une forme d'exclusion. Grâce à cette opération, ces enfants ont pu partir en vacances « *comme tout le monde* ».

2. Améliorer le climat scolaire.

Cette opération permet un changement de regard sur le collège et peut amener les élèves à se remobiliser.

Le fait de développer l'aptitude à vivre ensemble et la sociabilité de ces enfants peut avoir un impact sur le climat scolaire.

3. Faciliter le départ.

La confiance des parents envers les professeurs et le collège permet de lever les réticences. Le fait que les colos soient proposées par l'intermédiaire du collège a permis de les rassurer, notamment en ce qui concerne l'encadrement.

La réunion de présentation des séjours organisée dans les établissements à laquelle les parents étaient conviés a permis de modifier le regard que les parents avaient sur les colos. Il s'agissait principalement de familles qui ne sont jamais partis en colos et qui n'ont pas l'habitude d'envoyer leurs enfants en colos.

La possibilité pour les enfants de partir avec certains de leurs copains a également été un élément de réassurance.

La relation de confiance familles/établissements scolaires et l'adhésion des établissements scolaires sur l'intérêt éducatif des colos a concouru à lever ses freins et à permettre notamment le départ en séjours de nombreuses filles.

« Le collège est impliqué dans la vie de ses élèves même pendant les vacances (école ouverte, colos). Il fait tout pour l'intégration des enfants, et les colos peuvent aussi être un encouragement à réussir, à obtenir quelque chose de concret, autre que des notes. Bref c'est un bel encouragement à réussir son collège ! »

Témoignage d'un parent

Cet objectif conséquent a été atteint en 2 ans !

FAIRE PARTIR 1000 ENFANTS

En 2017, ce dispositif a permis, sur l'académie d'Aix-Marseille, le départ de 231 élèves issus de 10 établissements scolaires inscrits dans le dispositif « Ecole ouverte » pour une aide d'un montant de 125 312 €. Sur l'académie de Créteil, le dispositif a permis le départ de 263 élèves issus de 15 établissements scolaire inscrits dans le dispositif « Ecole ouverte » pour une aide d'un montant de 144 342 €.

Un retour positif des parents et des enfants 81% des enfants qui ont répondu au questionnaire bilan (académie de Créteil 2017) ont exprimé leur envie de repartir.

91% des parents qui ont répondu au questionnaire (académie de Créteil 2017) trouvent qu'il est intéressant que le collège propose ce type d'activités. Leur regard sur le collège a évolué positivement pour plus de 25% d'entre eux.

La mise en place de cette expérimentation a mis en avant la complémentarité entre l'action de la JPA et le dispositif Ecole ouverte. Le dispositif se situe clairement dans la notion de « complémentarité éducative ».

Cette opération a eu un autre impact positif : certains élèves de CM2 ont pu partir avec leurs futurs camarades de collège ce qui a permis de réduire leurs appréhensions vis-à-vis de la rentrée au collège.

2.4 Opérations « départs en colos » : une vraie valeur ajoutée pour la couverture territoriale ?

DES ATTRIBUTIONS PERTINENTES LOCALEMENT

Nous avons définis des critères nationaux pour l'aide JPA. Cependant en fonction des départements, les réalités du terrain peuvent être très différentes. Sur certains territoires, les CAF auront choisi d'intervenir pour les départs en colos jusqu'à un coefficient très élevé. Ailleurs, aucune aide ne sera possible…

Aussi, le fait que les comités gèrent les attributions de bourses au niveau local nous permet de prendre en compte ces particularismes locaux. De plus, leur connaissance des acteurs du territoire permet de conseiller au mieux les familles notamment pour le montage financier ou le choix de leur séjour. Enfin, les comités ont la possibilité d'étudier de façon plus approfondies les dossiers de demandes et peuvent ainsi mieux appréhender la situation de certaines familles.

En gérant les aides localement, les comités JPA remettent également du sens dans les attributions. Ils peuvent échanger avec les familles et leur rappeler la mission de la JPA et le pourquoi de ses aides.

MISE EN PLACE DE PARTENARIATS LOCAUX POUR IDENTIFIER LES BÉNÉFICIAIRES

Les comités JPA connaissent et sont en lien avec tous les acteurs sur le champ des ACM de leur territoire. Ils peuvent ainsi identifier les structures les plus pertinentes pour travailler avec la JPA et développer des partenariats. De nombreux comités travaillent ainsi avec d'autres organisations pour identifier des bénéficiaires éloignés du départ et optimiser l'impact de notre action.

MISE EN RELATIONS DES ACTEURS LOCAUX, ÉCHANGES

Les comités permettent également de mettre en relation et d'offrir un lieu de rencontre aux différents acteurs du champ des ACM.

Les réunions bilans autour des aides attribuées chaque année sont aussi l'occasion pour les organisateurs et les représentants institutionnels d'échanger sur leurs situations et les problématiques qu'ils rencontrent, de façon formelle ou informelle.

PARTENARIATS FINANCIERS

Grâce à leurs actions auprès des collectivités locales, de nombreux départements ont réussi à mettre en place des partenariats financiers.

Le montant de ces partenariats s'élève, au total, à plus 680 000 euros !

2.5 Les aides au départ en séjours scolaires et classes de découvertes

Les aides apportées grâce à notre partenariat avec l'ANCV s'adressent à un public souvent exclu du départ en vacances :

- le dispositif d'aide au départ pour les classes de découvertes et les voyages scolaires éducatifs (« classes de découvertes– voyage scolaire éducatif », CDD-VSE). ;
- le dispositif d'aide pour le départ d'enfants en situation de handicap en vacances collectives de type handicap (« vacances – situation de handicap », VAC-SH).

En 2017, ce sont environ 14 000 enfants et jeunes qui ont pu partir (13 791 bénéficiaires, exactement).

La diminution du nombre de bénéficiaires entre 2017 et 2016 (-28 %) est liée à la diminution de notre dotation pour ce partenariat.

Sur le dispositif CDD-VSE, ce sont 13 369 bénéficiaires dont 710 en situation de handicap.

- Politique de la ville (dont REP et REP+) : 59 % des bénéficiaires.
- Zone rurale (ZRR et zone rurale de moins de 2000 habitants) : 35 % des bénéficiaires.

Certains bénéficiaires peuvent être à la fois sur un territoire relevant de la politique de la ville et en zone rurale. Les autres bénéficiaires fréquentaient des établissements scolaires accueillant des enfants en situation de handicap ou dans des établissements situés dans le territoire vécu d'un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour le dispositif VAC-SH, le nombre de bénéficiaires s'élève à 422.

QUELS SONT LES IMPACTS DE CE TYPE D'AIDES ?

L'aide attribuée dans le cadre de ce partenariat permet de lever un des freins au départ notamment le frein financier. Toutes les familles ne considèrent pas les vacances ou les voyages scolaires comme un droit, mais comme un luxe. La possibilité de bénéficier d'une aide peut donc être un facteur décisif pour déclencher le départ.

Les enfants aidés dans le cadre de ce partenariat partent hors de chez eux pour un minimum de 4 nuitées. Grâce à ce soutien, les enfants et les jeunes font l'apprentissage de la vie en collectivité et gagnent en autonomie.

En ce qui concerne le dispositif VAC-SH, le fait que l'enfant puisse faire de nouvelles rencontres, se socialiser, vivre en collectivité motive le départ. Il est également souvent fait mention des apports qu'un tel séjour peut avoir sur l'autonomie ou la confiance en soi de l'enfant.

Pour le dispositif VAC-SH, 95 % des répondants souhaitent que leur enfant reparte l'année suivante.

Pour les familles avec enfant en situation de handicap, faire bénéficier leur enfant de vacances est un moyen supplémentaire de lutter contre toute forme de discrimination. Comme tous les autres enfants, ils ont l'opportunité de découvrir d'autres lieux, de pratiquer de nouvelles activités, d'être dépaysés, de changer leurs habitudes. C'est également un moment de répit pour la famille.

2.6 Synthèse 2017 des aides au départ en séjour collectif

SYNTHÈSE 2017

22 735
BÉNÉFICIAIRES

DONT

13 791
AIDÉS GRÂCE AU PARTENARIAT ANCV ET

8 944
ENFANTS EN COLOS

Répartition du nombre d'enfants aidés par région

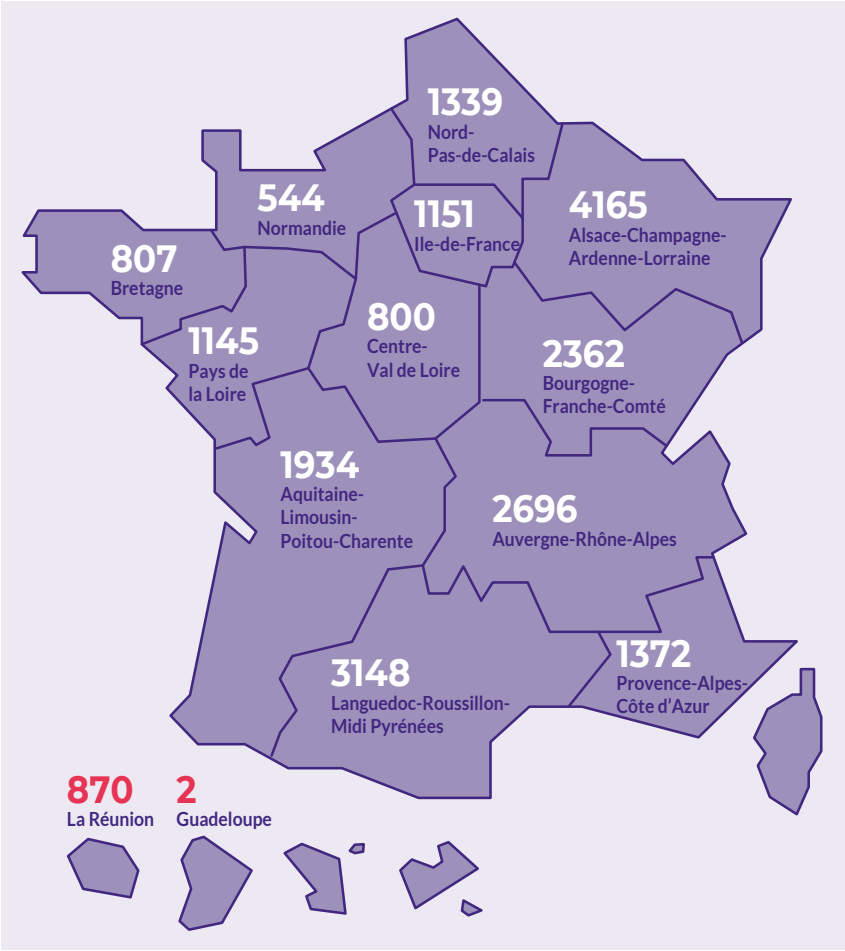

Origine des fonds

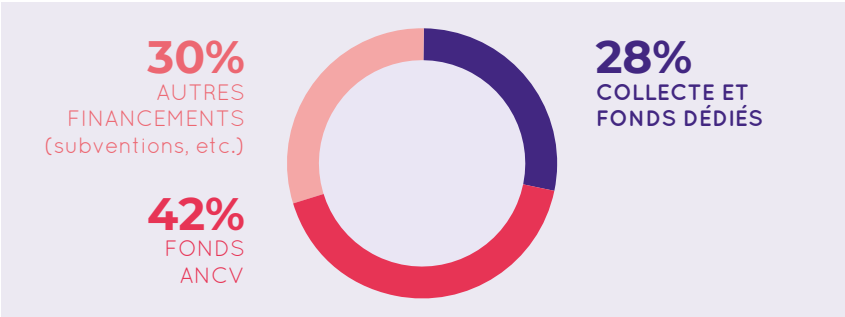

	Nombre d'enfants	Collecte et fonds dédiés	Partenariat ANCV	Fonds propres et autres partenariats des comités
Aides au départ en ACM (*)	9 366	731 778 €	198 790 €	683 163 €
Aides au départ en séjours scolaires	13 369		827 970 €	554 €
TOTAL	22 735	731 778 €	1 026 760 €	683 717 €

** Dont 5 917 bénéficiaires aidés grâce à la collecte et aux fonds dédiés.*

2.7 Des vacances et des loisirs éducatifs pour tous les enfants en situation de handicap

La Jeunesse au Plein Air a pour mission de promouvoir et de développer l'accueil de tous les enfants y compris ceux en situation de handicap dans les accueils collectifs de mineurs et les classes de découvertes. La participation de tous et toutes à des séjours et accueils de loisirs non spécialisés est un enjeu éducatif, culturel et social partagé par l'ensemble de nos organisations.

La Charte handicap vacances et loisirs non spécialisés

La Charte handicap vacances et loisirs non spécialisés accompagne les acteurs dans leur réflexion sur la place des enfants en situation de handicap afin de leur proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité pendant les temps péri et extrascolaires.

Elle pose le principe fondamental de l'accueil, en lieu et place de l'intégration ou de l'inclusion, pour conférer aux personnes en situation de handicap la même légitimité d'accès aux vacances et aux loisirs qu'aux autres membres de la société.

En 2017, la Charte handicap vacances et loisirs non spécialisés continue de se développer pour atteindre 150 signataires sur l'ensemble du territoire national.

En 2017, un évènement fort pour l'accueil inclusif

Un temps de réflexion sur la problématique de « L'accueil de l'enfant handicapé dans les loisirs : une loi, des engagements » le mercredi 1er mars 2017 à Alès.

A l'occasion d'une adhésion collective (signature groupée de 26 structures gardoises), la Jeunesse au Plein Air animait, au côté d'autres membres de la Charte handicap vacances et loisirs non spécialisés, un temps de réflexion et des échanges des acteurs locaux impliqués dans les questions d'accueils en inclusion.

© DR

Un site Internet lauréat du Concours « Challenge Web Social & Solidaire » durant la Semaine de l'ESS

En novembre 2017, durant la semaine de l'ESS, le dossier déposé par la Jeunesse au Plein Air a été retenu dans le cadre du « Challenge Web Social & Solidaire » de l'association COLOMBBUS. A la clé : un site internet créé en 48h pour gérer le réseau développé par la Charte handicap vacances et loisirs non spécialisés.

Ce site aura pour ambition :

- d'informer les structures qui souhaitent rejoindre cette dynamique de travail et d'engagement pour un accueil inclusif ;
- d'informer les parents d'enfants en situation de handicap qui souhaitent trouver un accueil de loisirs ou une structure de vacances en capacité d'accueillir leur enfant dans les meilleures conditions ;
- de fournir aux signataires de la Charte des outils pour améliorer leur fonctionnement et participer à leur réflexion.

En cours de finalisation par les équipes de la Jeunesse au Plein Air, le site verra le jour au printemps 2018.

© DR

3 Être un lieu d'expertises, d'échanges et de ressources

De par ses missions, la Jeunesse au Plein Air est un expert reconnu des vacances et des loisirs éducatifs et collectifs. Elle doit donc situer son action au carrefour des activités de chacun de ses membres et les accompagner au mieux dans leur propre projet. Ce travail est vu selon plusieurs angles : mise en œuvre d'une expertise juridique, production de ressources, telle que la revue « Spécial directeur », d'un service de documentation, un service de communication…

En outre, l'Ovlej, émanation de la Jeunesse au Plein Air et de l'Union Nationale des Associations de Tourisme plein air (UNAT) a continué tout au long de l'année 2017 son action. Son organisation avait évolué en 2016, elle a été confortée en 2017.

3.1 Une veille règlementaire et juridique

Assurer une veille réglementaire et juridique et être force de propositions sur l'évolution de la réglementation est une des missions importantes de la JPA. Elle s'adresse en priorité aux structures organisant des ACM.

Tout au long de l'année 2017, la participation et l'implication des associations confédérées, apportant leur savoir-faire et leurs connaissances prescriptives aux différentes réunions du groupe juridique ainsi qu'aux évolutions des outils (les personnalités qualifiées, les représentants des Ceméa, des EEDF, des Francas, de La Ligue de l'Enseignement, de Léo Lagrange, des PEP et de l'UCPA, etc.), sont autant de gages de qualité pour les travaux de la JPA.

Principales évolutions réglementaires des ACM

LA DIRECTIVE EUROPÉENNE N°2015/2302 DU 25 NOVEMBRE 2015, DITE « DIRECTIVE TRAVEL «, RELATIVE AUX VOYAGES À FORFAIT ET AUX PRESTATIONS DE VOYAGES LIÉES ET SON TEXTE DE TRANSPOSITION, AVEC L'ORDONNANCE N°2017-1717 DU 20 DÉCEMBRE 2017

La directive européenne « Travel », relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyages liées a pour objectif de renforcer le droit des consommateurs, en termes d'informations précontractuelles, de prix, de conditions d'annulation de séjour, de conditions de remboursement, de rapatriement, etc.

Outre l'application de nouvelles dispositions concernant les mentions obligatoires dans les conditions générales de vente, la conséquence directe pour nos organisations est l'obligation de déposer une garantie financière, dont l'objet serait de garantir le consommateur contre une éventuelle insolvabilité de l'opérateur de voyages et d'assurer, si nécessaire, son rapatriement.

Jusqu'à présent, nos organisations bénéficiaient, et ce depuis plus de 20 ans, d'une dérogation à cette obligation. Le cadre législatif est fixé par les articles L. 227-1 à L. 227-12 du CASF.

Le ministère de l'Economie et des Finances, en instaurant cette obligation de garantie financière pour nos organisations, frappe de plein fouet notre mission éducative, sociale et solidaire, notamment par les impacts que cette obligation engendre tant au niveau administratif, économique et financier, qu'au niveau du projet sociétal et citoyen que nous portons.

Cette directive apparaît calibrée pour des organismes du type « tours opérateurs » et non pour les organisations que nous représentons.

Si la directive est de transposition dite « maximale », c'est-à-dire qu'il convient pour les Etats-Membres, d'en respecter strictement son contenu, il n'en demeure pas moins qu'elle laisse aux Etats-Membres une petite marge de manœuvre pour tenir compte de la diversité des acteurs et organisations intervenant sur le champ des vacances.

Cette latitude offerte par l'Europe n'a pas été prise en compte par le ministère de l'Economie et des Finances. Les textes de transposition (l'ordonnance n°2017-1717 du 20 décembre 2017 et le décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017) assignent nos organisations aux mêmes règles que le secteur marchand.

Or, il est incontestable que nos organisations se placent dans une situation différente qui implique que nous appliquions un régime juridique différent, conformément à la jurisprudence du Conseil constitutionnel, constante sur

la question de l'application du principe d'égalité. A cet effet, le principe d'égalité ne s'oppose pas, ni à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes, ni à ce qu'il déroge à l'égalité pour des raisons d'intérêt général, pourvu que le traitement différent soit légitime, notamment pour toutes mesures d'aides ou d'incitations en matière économique, éducative, de santé ou d'aménagement de territoire, fondées sur la nécessité de compenser un handicap individuel, social ou géographique.

Ajoutons que dans d'autres Etats-Membres, la transposition des dispositions de la directive a posé et pose de nombreuses difficultés d'interprétation sur les termes utilisés. Il n'y a pas un seul pays qui a rencontré les mêmes difficultés quant à l'interprétation des notions, des catégories juridiques et des cas dérogatoires prévus. Et pour cause, chaque pays tient compte de ses spécificités, de ses acteurs intervenants sur le champ des vacances et des enjeux économiques s'y rattachant.

En droit français il est pourtant clair et manifeste que les dispositions législatives, réglementaires, et mêmes contractuelles prévoient des règles maximales de protection des familles, dont les enfants sont inscrits en ACM, répondant ainsi aux objectifs de la directive « Travel ».

Ordonnance n°2017-1717 du 20 décembre 2017 portant transposition de la directive (UE) 2015/2302 (JORF n°0297 du 21 décembre 201, texte n° 34)

RYTHMES SCOLAIRES

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, autorisant les communes à revenir à la semaine de 4 jours d'école en primaire, permet au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education nationale), sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours. Il pourra autoriser des dérogations portant sur les maximas horaires prévus par le Code de l'éducation à savoir : 5h30 par jour et 3h30 par demi-journée en l'étendant à 6h par jour.

Différentes institutions et parties prenantes ont pu donner leur avis sur le texte précité :

- le Sénat s'est opposé à ce projet de décret sur le retour de la semaine de 4 jours ;
- l'AMF (l'Association des Maires de France) a confirmé *« son attachement à un maintien du cadre principal de la réforme de 2013 et au fonds de soutien pour l'ensemble des communes organisant des activités périscolaires »* ;
- le CSE (Conseil supérieur de l'éducation) et le CNEN (Conseil national d'évaluation des normes) ont rejeté le projet de décret sur les rythmes scolaires.

Des associations de jeunesse et d'éducation populaire et des associations éducatives de l'enseignement public considèrent que cette réforme est un danger pour les emplois des secteurs de l'animation éducative et sportive. Elles estiment aussi que revenir à la situation avant 2013 serait une erreur conduisant à la régression dans l'apprentissage et l'éveil des enfants, se manifestant notamment par la perturbation de la rythmicité intellectuelle journalière. Des spécialistes de l'éducation préconisent d'éviter la semaine de 4 jours, en particulier dans les territoires où on offre peu d'activités péri ou extrascolaires.

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

Depuis le 30 septembre 2017, les propriétaires et exploitants d'Etablissement Recevant du Public (ERP) sont tenus de mettre à disposition du public un « registre public d'accessibilité ». Ce registre doit contenir : une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement, la liste des pièces administratives relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes en situation de handicap, la description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes en situation de handicap, etc.

Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

ENCADREMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES ORGANISÉS POUR UNE DURÉE DE + DE 80 JOURS ET POUR UN EFFECTIF SUPÉRIEUR À 80 MINEURS : RÉGIME DÉROGATOIRE

Par dérogation à l'article 1 c de l'arrêté du 13 février 2007, le préfet peut permettre aux personnes titulaires du BAFD en ACM d'exercer des fonctions de direction des accueils de loisirs périscolaires organisés pour une durée de plus de 80 jours et pour un effectif supérieur à 80 mineurs. Cette dérogation n'est accordée qu'en cas de difficultés manifestes de recrutement, pour une période fixée par le préfet et qui ne peut excéder trois ans.

Arrêté du 28 février 2017 relatif à l'encadrement des accueils de loisirs périscolaires organisés pour une durée de + de 80 jours et pour un effectif supérieur à 80 mineurs

PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS

Depuis le 22 mars 2017, le port d'un casque à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans qu'ils soient conducteurs ou passagers.

Décret n°2016-1800 du 21 décembre 2016 relatif à l'obligation de porter un casque pour les conducteurs et les passagers de cycle âgés de moins de 12 ans

Arrêté du 21 décembre 2016 relatif aux caractéristiques des casques portés par les conducteurs et les passagers de cycle âgés de moins de 12 ans

© DR

Des outils de la Confédération

SERVICE JURIDIQUE

Tout au long de l'année le service juridique est sollicité sur des problématiques juridiques et des questions d'ordre réglementaire par les confédérés, les comités départementaux, mais aussi par des associations, des collectivités territoriales, des organisateurs, des directeurs, des animateurs, des directeurs d'écoles et des enseignants.

De par la diversité des domaines juridiques applicables aux ACM les sollicitations faites au service juridique de la JPA sont multiples : demande d'information, analyse de textes officiels, interprétation de jurisprudence, positionnement juridique sur une problématique techniquement complexe, élaboration et construction de documents d'informations utiles et pratiques pour l'ensemble de notre réseau, appui et orientation juridique des membres de la JPA dans le cadre de procédures juridiques…

Le souci du service juridique est de pouvoir répondre à tous et aux mieux, notamment en donnant une information juridique incontestable et un conseil fiable.

SPÉCIAL DIRECTEUR ACM 2017

Avec une diffusion à plus de 20 000 exemplaires, le Spécial directeur ACM reste un outil très attendu et apprécié par les lecteurs. La JPA et ses membres confédérés sont très attachés à la réalisation de cet outil.

Structuré autour de questions-réponses, le Spécial directeur ACM permet aux directeurs et aux animateurs d'ACM en activité ou en formation de répondre aux questions juridiques de manière pragmatique à leurs interrogations, tout en replaçant leurs questionnements dans un contexte éducatif et pédagogique plus global. L'articulation de tous ces éléments aboutit à une revue unique en son genre.

Plus spécifiquement pour l'édition 2017, la réglementation de 2016 a été revue et mise à jour dans les différentes rubriques habituelles. Au total, 196 questions/réponses ont été revues, modifiées, réécrites et validées par le groupe juridique.

Par ailleurs, le Spécial directeur 2017 insère un dossier thématique portant sur le « vivre-ensemble et les mixités », répondant de manière concrète à des questionnements quotidiens des équipes pédagogiques.

Le Spécial Directeur 2017 est aussi l'occasion de porter nos revendications dans une nouvelle rubrique « Nous revendiquons ». Les membres de la JPA ont complété le dossier thématique « vivre-ensemble et mixités » par une revendication plus politique de la mixité dans les ACM.

Enfin, la page société a été l'occasion de rappeler l'exercice de la citoyenneté dans les ACM, en termes de civilité, de civisme, de solidarité et de participation à la vie de la cité. C'est bel et bien dans un esprit de solidarité et de réciprocité que de nombreux jeunes s'engagent chaque année dans les ACM, donnant de leur temps dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative d'intérêt général auprès d'enfants et de jeunes.

3.2 Ovlej

En 2017, l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej) a travaillé sur plusieurs projets, qui, pour certains, se finaliseront en 2018. Ainsi, une nouvelle étude et un ouvrage sont en cours de réalisation. L'année 2017 a également permis la rédaction et le vote par le conseil d'administration du nouveau projet stratégique quadriennal.

UN NOUVEAU PROJET STRATÉGIQUE

Souhaitant réaffirmer l'idée que l'Ovlej travaille, d'une part, en direct avec les deux têtes de réseaux que sont la JPA et l'UNAT et, d'autre part, pour et avec les divers acteurs du secteur, plusieurs actions ont été menées en 2016 et 2017 avec ces partenaires, dans le cadre de la réflexion sur le nouveau projet stratégique de l'Observatoire. Ainsi, les échanges, constats et attentes recueillies lors de ces diverses actions (rencontres avec les CA de la JPA et de l'UNAT, questionnaire et rencontre avec les organisateurs de centres de loisirs et de colonies de vacances, échanges avec les institutions publiques) sont venus alimenter et orienter le travail de rédaction du projet quadriennal (2017-2020).

Ce projet voté le 7 décembre 2017, par le conseil d'administration de l'Ovlej, (ré)affirme trois enjeux :

- un observatoire reconnu pour son expertise, pour les organisateurs et les institutions ;
- un observatoire utile à ses membres ;
- un observatoire, pôle de ressources pour que ses membres – la JPA et l'UNAT – puissent influencer les politiques publiques.

Le programme de travail, défini au sein de ce projet, se structure autour de trois grands axes portant sur le champ des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes en accueil collectif de mineurs : la réalisation d'études, l'animation d'une veille et la diffusion des connaissances.

UNE ÉTUDE SUR LE VIVRE-ENSEMBLE

La nouvelle étude de l'Observatoire, « De l'intérêt du vivre-ensemble par les accueils collectifs de mineurs. Expériences et compétences acquises selon les jeunes et leurs parents », s'inscrit dans le premier axe du projet stratégique. Elle a pour double objectif, en partant des expériences et des récits des enfants, des adolescents et de leurs parents, de comprendre l'expérience du vivre ensemble et d'identifier les « habiletés sociales et de comportement » acquises ou développées par les jeunes durant leurs expériences de vie au sein des divers accueils collectifs (centres de loisirs, mini-camps, camps scouts et colonies de vacances).

Le travail sur cette étude s'est structuré tout au long de l'année autour de différentes dimensions : la recherche de financements externes, la sélection d'une agence d'études, la mise en place d'un comité de pilotage, la réalisation d'une phase exploratoire et l'accompagnement et le suivi de l'agence, lors de la réalisation de l'étude.

En parallèle, un projet tuteuré, piloté par l'Ovlej, est réalisé par des étudiants en licence professionnelle. Si la thématique reste celle du vivre ensemble, l'objectif cette fois est d'interroger les équipes pédagogiques. Ces deux études se poursuivront sur le premier semestre de l'année 2018.

DIFFUSION DES CONNAISSANCES

Suite à la réalisation de la phase exploratoire de l'étude sur le vivre ensemble, un premier Bulletin a été publié au mois de juin : « *L'expérience du vivre ensemble selon les jeunes fréquentant les accueils collectifs de mineurs* » (bulletin n°47).

Six revues de presse ont été diffusées, de manière régulière. Celles-ci proposent une sélection d'articles de la presse quotidienne et hebdomadaire, sur le secteur des accueils collectifs de mineurs.

Le projet d'ouvrage « Les vacances et loisirs des enfants et des jeunes : 20 ans d'observation des pratiques et des acteurs », débuté en 2016, s'est poursuivi sur l'année 2017. Cet ouvrage répond à un double objectif : proposer un outil au service des acteurs du secteur, permettant d'alimenter un plaidoyer politique sur les accueils collectifs de mineurs, et faire connaître l'ensemble des travaux de l'Observatoire. Cet ouvrage, qui sera publié en décembre 2018, permettra donc de valoriser l'Ovlej et ses études.

INTERVENTIONS PONCTUELLES ET REPRÉSENTATIONS

Comme chaque année, l'Ovlej a été sollicité par des organisateurs d'accueils de loisirs et/ou de séjours collectifs pour intervenir au sein d'événements territoriaux ou nationaux. Quatre interventions ont ainsi été menées par la chargée de mission de l'Observatoire, pour présenter les résultats de diverses études produites par l'Ovlej.

Au-delà de ces interventions ponctuelles, la chargée de mission de l'Ovlej a également représenté l'Observatoire au sein de la Commission vacances enfants-ados de l'UNAT, ainsi qu'au sein du Copil de l'étude sur l'impact des ACM, pilotée par la JPA.

3.3 Le centre de documentation

SITE WEB DOCUMENTAIRE : DOC.JPA.ASSO.FR

Dédié aux ressources sur les vacances et les loisirs des enfants et des jeunes, le site web documentaire permet de rechercher des références d'ouvrages, de revues, d'articles, d'études, de vidéos ou de sites web. Cette année, il fait peau neuve en s'adaptant à la charte graphique de La JPA.

L'accès aux références y est facilité par :

- Un index thématique sur les accueils collectifs de mineurs (ACM) ;
- Des actualités hebdomadaires ou mensuelles sur les « Séjours de vacances » ou les « Accueils de loisirs » ;
- Des dossiers thématiques sur les vacances et les loisirs, l'animation volontaire, l'animation professionnelle, le handicap ou la solidarité ;
- Deux espaces :
  - publications de la JPA (du niveau national, de ses comités départementaux et unions régionales, et de l'Ovlej) ;
  - publications du Réseau (des associations membres de la Confédération).

PAGES THÉMATIQUES WEB

Trois pages thématiques référençant des ressources documentaires sont proposées dans le cadre d'événements soutenus par la JPA. Elles sont consultables sur le site web documentaire :

- semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme (18-26 mars 2017) : http://doc.jpa.asso.fr/Semaine_education_contre_racisme.htm
- partir en livre (19-30 juillet 2017) : http://doc.jpa.asso.fr/Partir_en_livre.htm
- journées internationales des droits de l'enfant (20 novembre 2017) : http://doc.jpa.asso.fr/Journee_internationale_droits_enfant.htm

NEWSLETTER

La newsletter du Centre de documentation « e-DocJPA » est destinée aux salariés de la JPA, comités départementaux, unions régionales, organisations confédérées et acteurs du secteur « vacances et loisirs ». Elle propose des références bibliographiques sur le champ des ACM, une sélection d'ouvrages, d'événements, ou de sites web et le bulletin de sommaires numérique des publications des organisations confédérées à la JPA. Elle est archivée sur le site web documentaire.

FONDS DOCUMENTAIRE

Le fonds documentaire se constitue de différents types de documents : ouvrage, revue, vidéo, cédérom, dévédérom. Les documents sont obtenus par achat, échange ou don. Les revues, les bulletins ou les lettres d'information reçus représentent environ 118 titres dont 18 abonnements payants.

RECHERCHES DOCUMENTAIRES

Les demandes d'information peuvent venir de salariés de la JPA, de membres de la Confédération ou de personnes extérieures. En interne, elles sont formulées en amont de l'organisation d'un événement (journée d'études, intervention…). Les recherches documentaires effectuées pour l'externe sont spécifiques aux loisirs ou aux vacances.

3.4 La communication

Le service communication a eu à travailler sur les opérations-phares de l'année : l'opération « Aux Colos Citoyens ! » ou encore l'interpellation des candidats à l'élection présidentielle. Les outils de communication ont été renforcés, notamment la présence de la JPA sur les réseaux sociaux. La JPA a également été le relais de l'opération de communication du ministère sur les colonies de vacances.

100 % COLOS

En 2017, afin de promouvoir les colos partout en France, le ministère de l'Éducation nationale s'est une nouvelle fois associé avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et deux acteurs reconnus du secteur du tourisme, l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT) et la Jeunesse au Plein Air (JPA) pour engager une campagne de grande ampleur, la campagne « 100 % #COLO ».

Pour la troisième année consécutive, cette campagne revêt comme objectif de donner envie aux adolescents et à leurs parents de faire le choix de cette expérience inoubliable que sont les colonies de vacances.

UN FACEBOOK ACTIF

Notre page Facebook a pris en 2017 une autre dimension grâce à une politique de publication plus ambitieuse : un *post* par jour en moyenne.

La politique éditoriale de la confédération sur ce média met l'accent sur la proximité, une histoire à raconter, une certaine forme de distance, des histoires simples et touchantes des enfants partis en colos.

Le succès est au rendez-vous : notre page a su fédérer une vraie communauté. Plus de 2 000 fans aiment notre page, les engagements sont aussi à la hausse. Tout ceci est, selon le langage des réseaux sociaux, « organique », à savoir que nous ne payons absolument pas pour accroître notre audience !

© DR

4. La gouvernance associative

La JPA préparait en 2017 ses 80 ans... Une occasion a ne pas manquer pour se poser toutes les questions sur son fonctionnement et surtout son devenir. 2017 était ainsi une année marquée par de nombreuses réunions tant des instances que dans le cadre de rencontres inter-régionales avec comme objectif une «renaissance» de la JPA

4.1 Réunions des Présidents et Secrétaires généraux

Cette année, la confédération s'est préparée à fêter ses 80 ans. Pour cet anniversaire, les administrateurs ont souhaité offrir une véritable renaissance à la JPA.

Les rencontres et les échanges ont été multipliés en 2017, afin de prendre en compte la parole de tous, de partager un diagnostic sur nos actions et l'organisation de notre réseau. Ce travail nous a conduits à la décision de préparer un projet stratégique sur 5 ans.

Deux réunions des Présidents et Secrétaires généraux des comités départementaux et unions régionales, trois rencontres inter-régionales ont rythmé cette période.

Le 15 mars 2017, lors de la réunion des Présidents et Secrétaires généraux nous avons travaillé sur la place du plaidoyer et préparé l'opération de l'été « Aux colos citoyens ! ». L'après-midi fut consacrée à la restitution de l'atelier sur la campagne dans les écoles. Ainsi notre prestataire Donicité, présentait les éléments d'analyse sur la collecte dans les établissements scolaires. Analyse réalisée à partir notamment d'un atelier qui réunissait comités départementaux, organisations nationales et salariés responsables de ladite campagne. Dans un langage sans détours et imagé, voilà notre action historique comparée à une vieille dame qui tricote, sans même avoir de pelote de laine… Leur intervention n'a pas laissé indifférent ! Pour certains, nous partagions enfin un diagnostic qu'eux-mêmes avaient réalisé localement ; pour d'autres l'analyse était trop éloignée de leur réalité. Les préconisations ont ainsi été reprises en bureau et conseil d'administration. Trois axes forts ont été retenus : conduire une étude auprès des enseignants qui conduisent la campagne de solidarité dans les établissements scolaires ; savoir arrêter ce qui ne fonctionne plus ; retravailler l'identité de la JPA pour la confronter aux regards de personnes extérieures afin de créer un « produit » qui permette de collecter. En 2017, nous avons donc initié une étude auprès des enseignants, fait évoluer les courriers adressés aux établissements scolaires et transformé le troisième axe de leur préconisation pour réfléchir globalement au projet de la JPA à travers la mise en place d'un projet stratégique.

4.2 Rencontres inter-régionales

Les rencontres inter-régionales, le 15 mai à Paris, le 20 mai à Vénissieux et le 22 mai à Mérignac, nous ont également permis de réfléchir aux aides au départ que nous octroyons. Au-delà des critères adoptés en Assemblée générale, nous avons partagé le contexte des accueils collectifs de mineurs et les enjeux qui en découlent, un bilan sur le nombre d'aides octroyées, le montant moyen de celles-ci, la couverture territoriale afin d'identifier nos atouts, mais également ce que nous devons faire évoluer pour que les aides de la JPA soient encore plus efficaces, illustrant ainsi notre plaidoyer.

Ce travail s'est poursuivi au sein de la commission des aides et à travers le questionnaire mis en place lors des deuxièmes rencontres des Présidents et Secrétaires Généraux le 3 et 4 octobre 2017. Ce questionnaire a ainsi permis d'identifier les apports de notre couverture territoriale ainsi que des axes d'amélioration. La gestion des attributions d'aides par les comités départementaux permet de prendre en compte les particularismes locaux. Leur connaissance des acteurs du territoire est une force pour conseiller les familles en ce qui concerne le montage financier, mais également pour le choix de leur séjour. Ils peuvent ainsi, dans le cadre des critères, apporter des adaptations territoriales. Voici quelques exemples : les comités du Cher et du Morbihan privilégient les aides aux familles qui n'ont pas accès à celles de la CAF ; les membres de l'Hérault privilégient ceux qui sont le plus éloi-

gnés du départ en vacances pour agir contre la pauvreté ou contre l'exclusion y compris des enfants de familles de classe moyenne ; dans la Loire, l'attention est portée sur les séjours adaptés et la coopération avec le Secours Populaire ; dans l'Yonne et le territoire de Belfort un travail est conduit avec la MDPH pour accompagner les enfants en situation de handicap. Les comités adaptent également leur communication pour faire connaître les ACM et la possibilité de bénéficier d'aides au départ. Ils développent des partenariats avec les collectivités locales, les CAF, des associations comme les Restos du Cœur, le Secours Populaire, Vacances plurielles, ARTES… Ces savoirs faire sont la base pour développer des diagnostics territoriaux et mieux répondre aux besoins identifiés collectivement, mais également créer une véritable relation d'accompagnement avec les familles bénéficiaires. Ce premier partage de l'état des lieux va nourrir notre réflexion pour la suite, comme l'ensemble des réponses qui ont été apportées au questionnaire.

4.3 Bureau et Conseil d'administration

Dix réunions de bureau, sept réunions de conseil d'administration ont porté le projet de la JPA. Elles ont notamment permis de débattre sur l'opportunité de mettre en place un fonds de dotation. Le conseil d'administration a décidé de faire appel à SOFIDEC pour nous accompagner dans cette réflexion. Le fonds de dotation, outil technique au service du développement du projet, devrait permettre de sécuriser à long terme les actifs de la JPA, d'améliorer son modèle économique et d'optimiser la gestion de son patrimoine. Puis il propose après une présentation de l'outil et des débats lors de l'assemblée générale d'adopter le principe de création d'un fonds de dotation. Principe qui a été adopté ce qui a permis au bureau de travailler à des propositions de statuts, dans l'optique de créer ce fonds rapidement. Les travaux sont mis en attente afin de s'inscrire dans le futur projet stratégique et modèle économique qui en découlera. Ses travaux ont également conduit à faire réaliser une estimation de la valeur immobilière du siège de la JPA.

Nous avons, au cours de cette année, initié beaucoup de travaux dont la plupart seront repris lors de notre congrès. L'ensemble des activités de la JPA a pu être conduite grâce à la mobilisation de tous du niveau territorial ou national et avec l'appui de l'équipe salariée qui s'est étoffée au mois de février 2017, avec l'arrivée de Florian Marcon pour mettre en place et développer nos actions de plaidoyer après le départ de Thierry Barranco en août 2016. Nous avons également bénéficié de l'apport de deux jeunes stagiaires respectivement en communication et au service juridique. A l'inverse, après 42 ans à nos côtés, Françoise Lesenfants, au service comptabilité, a fait valoir ses droits à la retraite au mois de décembre 2017. Nous lui souhaitons une retraite active et joyeuse !

© DR

Rapport financier

54 LE MOT DU TRÉSORIER

55 LES COMPTES DE LA JPA

58 LE COMPTE DE RÉSULTAT

59 LE BILAN DE LA JPA

60 COMPARATIF BUDGÉTAIRE

61 LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

64 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

67 RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. Le mot du trésorier

L'exercice comptable 2017 est le premier totalement indépendant de l'activité du complexe médico-social Jacques Besse cédé à l'APAJH en 2016.

Le compte de résultat 2016 intégrait 2 mois d'activités du complexe médico-social ainsi que les opérations comptables liées à la cession de l'établissement. La lecture comparative du compte de résultat 2017 avec celui de 2016 n'est donc pas très signifiante. C'est la raison pour laquelle nous présentons, en annexe des comptes, un compte de résultat limité aux seules activités du siège, ce qui permet de comparer les résultats 2017 et 2016 à périmètre équivalent.

L'exercice 2017 se solde par un résultat excédentaire de 81 717,48 €, représentant 2,28 % du total des produits.

L'exercice est marqué par une baisse importante des produits d'exploitation (-691 k€) liée principalement à une baisse de subventions (450 k€ en ce qui concerne l'ANCV et 50 k€ l'Education nationale).

Les charges d'exploitation enregistrent également une baisse importante notamment une diminution de 413 K€ des aides versées, conséquence de la baisse de dotation par l'ANCV pour l'attribution des aides au départ en séjours scolaires.

L'élément signifiant de nos comptes est le résultat d'exploitation déficitaire de 431 K€, qui traduit le fait que les subventions et produits issus de la générosité du public ne suffisent pas à couvrir le coût des missions de la JPA. Ce résultat déficitaire est aussi la conséquence de la politique volontariste du développement des aides au départ.

Seule une reprise sur les fonds dédiés, provenant de la générosité du public (496 K€), enregistrée en produits exceptionnels, permet de couvrir le déficit du résultat d'exploitation et de constater un résultat net excédentaire de 81 K€.

Cette situation met en évidence le problème de modèle économique de notre organisation. Au 31 décembre 2017, le solde des fonds dédiés provenant de la générosité du public est nul et à partir de 2018 nous ne pourrons plus faire de reprise sur fonds dédiés pour financer les aides aux départs.

Conformément à la décision du conseil d'administration du 23 novembre 2017, après consultation des comités, il a été décidé de diminuer progressivement le volume des aides de 20 % chaque année, jusqu'à retrouver le point d'équilibre entre les aides versées et le résultat net de la collecte.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la dernière Assemblée générale du 28 juin 2017, a décidé d'affecter 200 K€ du résultat 2016 à un fonds de réserve permettant de financer différentes études et missions pour accompagner la JPA dans l'élaboration de son projet stratégique, qui devra s'accompagner d'un modèle économique pluriannuel.

Certains travaux ont été engagés sur l'exercice 2017 : 36 K€ y ont été consacrés. La mission d'accompagnement pour l'élaboration du plan stratégique n'a démarré qu'au début de l'année 2018, et les grandes orientations du projet seront soumises à la validation de l'Assemblée générale de juin 2018.

Le rétablissement de l'équilibre structurel des comptes sur la base d'un projet stratégique et d'un nouveau modèle économique nécessitera plusieurs années et sans doute des investissements importants. La JPA, dispose à ce jour de réserves de trésorerie provenant principalement de la cession d'actifs (CMS Jacques Besse, Etablissement de Bordeaux-Saint-Clair et bientôt Viazac).

Cette situation permet à la JPA de construire sereinement son projet d'avenir. Pour autant, notre responsabilité est d'assurer la pérennité du projet de la JPA et donc de construire un modèle économique viable d'ici 4 à 5 ans. C'est ce à quoi nous nous engageons à travers la mise en œuvre de ce prochain plan stratégique.

B. Compte de résultat et bilan

Exercice 2017
Du 01/01/2017
Au 31/12/2017

Compte de résultat Jeunesse au Plein Air

	Exercice 2017 01/2017 au 12/2017	Exercice 2016 01/2016 au 12/2016	Ecarts 2016/2017
Produits d'exploitation (1)			
Vente de produits finis	208 255	362 362	- 154 107
Vente autres services	2 000	2 315 954	- 2 313 954
Subventions d'exploitation	2 330 406	2 847 928	- 517 522
Reprise sur amortissements et provisions	1 352	37 925	- 36 572
Transfert de charges			-
Dons et legs	390 451	432 966	- 42 515
Cotisations statutaires	111 743	122 420	- 10 677
Autres produits	12 916	421 062	- 408 146
TOTAL (I)	**3 057 123**	**6 540 617**	**- 3 483 493**
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises	26	46 115	- 46 089
Variation de stocks		1 972	- 1 972
Autres achats et charges externes	636 174	1 264 485	- 628 311
Impôts, taxes et versements assimilés	92 847	244 888	- 152 041
Salaires et traitements	565 568	1 908 427	- 1 342 859
Charges sociales	324 958	900 271	- 575 313
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	45 443	158 361	- 112 918
Dotations aux amortissements sur immos	*29 438*	*156 694*	*- 127 257*
Dotations aux dépréciations sur immos			-
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	*11 305*	*616*	*10 689*
Dotations aux provisions sur risques et charges	*4 700*	*1 050*	*3 650*
Aides versées	1 772 653	2 186 405	- 413 753
Autres charges	51 305	104 211	- 52 906
TOTAL (II)	**3 488 973**	**6 815 135**	**- 3 326 162**
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 431 849	-274 518	- 157 331
Produits financiers			
Revenus de titres et de participations financières		764	- 764
Intérêts et produits assimilés	10 262	11 288	- 1 026
Reprise sur provisions		30 097	- 30 097
Produits sur cession de valeurs mobilières			-
TOTAL (V)	**10 262**	**42 149**	**- 31 887**
Charges financières			
Dotations aux dépréciations et provisions			-
Intérêts et charges assimilées		130 785	- 130 785
Charges sur cession de valeurs mobilières			-
TOTAL (VI)	**-**	**130 785**	**- 130 785**
2-RESULTAT FINANCIER (V-VI)	10 262	-88 637	98 898
3-RESULTAT COURANT (I-II+V-VI)	- 421 588	- 363 155	- 58 433
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion de l'exercice	8 579	20 309	- 11 730
Sur opérations de gestion des exercices antérieurs		5 565	- 5 565
Sur opérations en capital	1 067	6 651 541	- 6 650 474
Reprises sur provisions		1 936 397	- 1 936 397
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	505 227	709 254	- 204 026
Sur subventions de fonctionnement	*8 340*	*15 670*	*- 7 330*
Sur dons manuels affectés	*496 887*	*693 584*	*- 196 696*
TOTAL (VII)	**514 874**	**9 323 065**	**- 8 808 191**
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion de l'exercice	1 525	34 997	- 33 472
Sur opérations de gestion des exercices antérieurs	1 064	6 635	- 5 571
Sur opérations en capital	1 168	10 554 085	- 10 552 917
Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 350	8 340	- 2 990
Sur subventions de fonctionnement	*5 350*	*8 340*	*- 2 990*
Sur dons manuels affectés			-
TOTAL (VIII)	**9 106**	**10 604 057**	**- 10 594 950**
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	505 767	-1 280 992	1 786 759
Impôts sur les sociétés (IX)	2 462	2 944	- 482
TOTAL DES PRODUITS	3 582 258,71	15 905 830,80	-12 323 572,09
TOTAL DES CHARGES	3 500 541,23	17 552 921,05	-14 052 379,82
RESULTAT NET	81 717,48	-1 647 090,25	1 728 807,73

Exercice 2017
Du 01/01/2017
Au 31/12/2017

Bilan actif Jeunesse au Plein Air

	AU 31/12/2017			AU 31/12/2016
	BRUT	AMORT/PROV.	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement			-	
Frais de recherche et de développement			-	
Concessions, brevets, droits	1 334		1 334	8 989
Autres immobilisations incorporelles	25 015	21 624	3 392	
Immobilisations incorporelles en cours			-	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			-	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**26 349**	**21 624**	**4 726**	**8 989**
Immobilisations corporelles			-	
Terrains	36 062		36 062	36 062
Constructions	1 689 323	1 628 302	61 021	71 834
Installations techniques, matériel et outillage			-	-
Autres immobilisations corporelles en cours	89 676	80 590	9 086	20 540
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			-	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 815 061**	**1 708 892**	**106 169**	**128 436**
Immobilisations financières			-	
Participations			-	
Créances rattachées à des participations			-	
Autres titres immobilisés			-	
Prêts	50 481	50 481	-	-
Autres immobilisations financières	120		120	120
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**50 600**	**50 481**	**120**	**120**
ACTIF IMMOBILISE-TOTAL I	1 892 011	1 780 996	111 015	137 544
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements			-	
En-cours de production			-	
Produits intermédiaires et finis			-	
Marchandises			-	
Avances et acomptes sur commandes			-	
STOCKS	**-**	**-**	**-**	**-**
Créances et comptes rattachés				
Usagers et organismes payeurs	1 718	397	1 321	452
Autres		-	-	-
Subventions à recevoir	65 750		65 750	134 780
Organismes publics	10 257		10 257	
Organismes membres de la confédération	170 427	62 307	108 120	- 2 703
Autres créances	3 122		3 122	2 175
CREANCES ET COMPTES RATTACHES	**251 274**	**62 704**	**188 570**	**134 704**
Disponibilités				
Chèques vacances	5 350		5 350	
Valeurs mobilières de placements			-	
Instruments de trésorerie			-	
Disponibilités	9 959 100		9 959 100	10 406 996
Intérêts courus à recevoir	10 262		10 262	
DISPONIBILITES	**9 974 711**	**-**	**9 974 711**	**10 406 996**
ACTIF CIRCULANT-TOTAL II	10 225 985	62 704	10 163 281	10 541 699
Charges constatées d'avance	28 352		28 352	17 168
Prime de remboursement des emprunts (IV)			-	
Ecarts de conversion d'actifs (V)			-	
COMPTES DE REGULARISATION-TOTAL III	28 352	-	28 352	17 168
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**12 146 348,53**	**1 843 700,11**	**10 302 648,42**	**10 696 411,64**

Exercice 2017
Du 01/01/2017
Au 31/12/2017

Bilan passif Jeunesse au Plein Air

	AU 31/12/2017	AU 31/12/2016
Fonds propres	**9 370 270**	**11 017 360**
Fonds associatifs sans droit de reprise	4 528 351	4 528 351
Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)		
Réserve pour projet associatif	200 000	
Réserve du complexe médico-social de Lavaur	4 508 440	6 382 138
Report à nouveau	133 480	106 871
Résultat de l'exercice	**81 717**	**- 1 647 090**
Autres fonds associatifs	**240 778**	**240 778**
Fonds associatifs avec droit de reprise	220 765	220 765
Provisions réglementées	20 013	20 013
FONDS ASSOCIATIFS-TOTAL I	**9 692 766**	**9 611 048**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	144 218	181 002
PROVISIONS-TOTAL II	**144 218**	**181 002**
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	5 350	8 340
Sur ressources provenant de la générosité du public		496 887
FONDS DEDIES-TOTAL III	**5 350**	**505 227**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	4 259	50 746
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 503	176 122
Dettes fiscales et sociales	128 742	90 345
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Comptes courants	249 701	61 230
Autres dettes	110	20 690
DETTES-TOTAL IV	**460 315**	**399 134**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-	-
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE-TOTAL V	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**10 302 648,42**	**10 696 411,64**

C. Le compte de résultat

Le compte de résultat 2016, intègre 2 mois d'activités du complexe médico-social Jacques BESSE ainsi que les produits et charges exceptionnels liés à la cession de celui-ci. La comparaison du résultat des exercices 2016 et 2017 n'est donc pas très signifiante. C'est la raison pour laquelle, les éléments d'analyse ci-dessous se font à périmètre identique, n'intégrant que les activités du siège de la JPA en 2017 comme en 2016.

- Le résultat de l'exercice 2017 est excédentaire de 81.717 €.
- Le total des produits s'élève à 3.582.258 €.
- Le total des charges s'élève à 3.500.541 €.
- Le résultat d'exploitation est déficitaire de 431.849 €.

Cela met en évidence que le total des produits d'exploitation, ne permet pas de couvrir les charges, notamment les aides versées pour le départ en séjours collectifs.

Seul le résultat exceptionnel, lié à une reprise sur fonds dédiés provenant de la générosité du public de 496.887 € permet de couvrir les charges.

Le montant des fonds dédiés provenant de la générosité du public est nul au 31/12/2017.

Cette situation pose, dès 2018, la question du modèle économique de notre confédération qui devra permettre de rééquilibrer le montant des ressources avec celui des aides attribuées.

Comme nous le verrons dans la partie consacrée à l'analyse du bilan, les fonds propres et les disponibilités de la JPA permettent de faire face à cette situation mais ne constitue pas un modèle économique pérenne.

Les produits d'exploitation

Le principal poste des produits d'exploitation reste celui des subventions qui représentent 76,22 % de produits d'exploitation.

Les dons représentent un montant total de 390.451 € (12,77 % des produits d'exploitation), et enregistrent une légère baisse compte-tenu de la diminution des opérations de prospection par rapport à 2016.

Le produit des ventes de publications est de 208.255 €. Ce montant enregistre une augmentation de 1,4%.

Les cotisations statutaires sont en diminution de 8,7 % car nous avons procédé en 2016 à la radiation de comités n'existant plus ou d'organisations confédérées qui n'étaient pas à jour de leur cotisation depuis plusieurs années.

Les charges d'exploitation

Le principal poste des charges d'exploitation concerne les aides versées pour le départ en séjours collectifs (séjours de vacances et classes de découvertes). Ces aides représentent 50 % des charges d'exploitation. Ces aides sont financées par la subvention perçue de l'ANCV d'un montant de 1.024.230 €, le report des ressources non utilisées d'un montant de 505.227 € ainsi que le résultat net de la collecte.

Le compte d'emploi des ressources analysera les résultats de l'utilisation des ressources provenant de la générosité du public.

Le poste salaires s'élève à 565.568 € et enregistre une diminution de 62 K€. Cette diminution traduit les efforts de réorganisation effectués notamment dans les fonctions support, administratives et comptables. L'annexe précise l'évolution des emplois. En 2017, nous avons enregistré une diminution de 1,63 ETP par rapport à 2016.

Les charges sociales et autres charges de personnel s'élèvent à 324.958 €. Elles enregistrent une augmentation de 15 K€ due notamment à l'augmentation des frais de formation du personnel et aux charges liées aux indemnités de fin de carrière, suite au départ à la retraite de l'une de nos salariées.

Les autres charges d'un montant de 51 K€ concernent la contribution à l'OVLEJ pour un montant de 33 K€, les cotisations aux organismes extérieurs pour 12 K€ et 6 K€ de droits d'auteurs.

Les produits financiers

Les produits financiers (10 K€) représentent un montant faible au regard de la trésorerie disponible. Nous devrons rechercher une optimisation des produits financiers dès lors où nous aurons défini l'utilisation que nous souhaitons faire des réserves de trésorerie dont dispose la JPA.

Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels concernent principalement le report des ressources non utilisées (496 K€ des ressources provenant des collectes antérieures et 8 K€ provenant du report de reliquat de la subvention ANCV 2016).

Les charges exceptionnelles

5 K€ correspondent au reliquat de la subvention ANCV 2017 reportée à 2018 et diverses opérations de régularisation pour un montant de 4 K€.

D. Le Bilan de la JPA

Le montant total du bilan est de 10.302.648 €. Il enregistre une diminution de 393 K€ qui correspond notamment à la reprise sur fonds dédiés de 500 K€ et un résultat excédentaire de 81 K€.

L'actif

Le montant net de l'actif immobilisé est de 111 K€ et enregistre une diminution de 26 K€ due à l'augmentation des amortissements cumulés.

Le montant des amortissements au regard du montant brut de l'actif immobilisé traduit le peu d'investissements réalisés durant les dernières années.

Le montant des créances est de 188 K€ et enregistre une augmentation de 53 K€ qui s'explique notamment par l'augmentation des comptes courants des membres de la confédération.

La trésorerie disponible est de 9.974.711 €. Elle enregistre une diminution de 432.285 € qui correspond notamment à l'utilisation des fonds dédiés sur l'exercice.

Le passif

Les fonds propres de la JPA sont de 9.370.270 €.

Un fonds de réserve de 200.000 € a été constitué par affectation du résultat d'exercice 2016, afin de financer les études nécessaires pour élaborer le projet stratégique et de développement de la JPA.

Le fonds de réserve du complexe médico-social Jacques Besse correspond à l'apport après cession aux fonds propres de la JPA.

Les autres fonds associatifs d'un montant de 240.778 € correspondent à des subventions d'équipement concernant la propriété de Viazac, subventions qui seront reprises au moment de la cession de la propriété.

Le compte provisions pour charges enregistre une diminution de 37 K€ compte tenu de l'ajustement de la provision pour indemnités de fin de carrière, suite au départ à la retraite d'une des salariées au 31/12/2017.

Le chapitre des dettes enregistre une augmentation de 61 K€.

Les principales variations concernent :

- une diminution de 46 K€ des comptes bancaires créditeurs,
- une diminution des dettes fournisseurs de 99 K€,
- une augmentation des dettes fiscales et sociales de 38 K€,
- une augmentation des dettes vis-à-vis des membres de la confédération de 188 K€, due notamment au montant des aides restant à payer au 31/12.
- une diminution des 20 K€ des autres dettes.

E. Comparatif budgétaire

Actions	Budget	Réalisé	Ecart	%
Valorisation et plaidoyer	-52 700	-35 189	17 511	-33,23%
Actions éducatives en complément de l'école	-304 481	-277 949	26 532	-8,71%
Aides au départ en séjours	-26 550	117 727	144 277	-543,42%
Information et centre de ressources	-65 351	-55 207	10 144	-15,52%
Secteur juridique	201 300	138 153	-63 147	-31,37%
Animation de la confédération	13 645	35 314	21 669	158,81%
Appel a la générosité	126 711	213 026	86 315	68,12%
Viazac	-30 000	-24 197	5 803	-19,34%
Plan stratégique	-200 000	-36 611	163 389	-81,69%
Subventions	1 108 656	1 108 428	-228	-0,02%
Frais généraux	-186 600	-163 435	23 165	-12,41%
Salaires	-946 587	-938 343	8 244	-0,87%
Total	-361 957	81 717	443 674	-122,58%

Valorisation et plaidoyer

Un budget de 20.000 € pour une action de type événementiel n'a pas été engagé.

Actions éducatives

Une économie sur le budget école ouverte de 36.000 €.

Aides au départ

90.000 € d'aides au départ en séjours collectifs de vacances de moins que prévu.

Des budgets de développement informatique non engagés ainsi qu'une réduction des charges sur les frais de gestion et de réunions.

Information et centre de ressources

Des économies réalisées sur les abonnements notamment réduction du nombre d'abonnés à AEF.

Secteur juridique

Retard dans l'ouverture de site Juriacm qui se traduit par un faible niveau d'abonnements au 31/12/2017.

Animation du réseau

Des économies de charges réalisées sur les différentes réunions (CA, Bureaux, commissions…)

Appel à la générosité

Une amélioration des résultats des opérations de fidélisation, des prélèvements et dons internet.

Une baisse des charges de prospection.

Une diminution des frais de conseil, de maintenance informatique et du budget évènementiel.

Une diminution des coûts concernant la campagne dans les écoles.

Plan stratégique

36.000 € ont été engagés sur le fonds de réserve constitué par affectation du résultat 2016.

Subventions

Conforme à la prévision.

Frais généraux

20.000 € d'économies.

Salaires

8.000 € d'économies par rapport à la prévision.

F. Le compte d'emploi annuel des ressources

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR

Exercice 2017
Du 01/01/2017
Au 31/12/2017

EMPLOIS	Compte de résultat consolidé	Affectation des ressources collectées auprès du public	RESSOURCES	Compte de résultat consolidé	Suivi des ressources collectées auprès du public
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		-
1 - MISSIONS SOCIALES	**2 889 828**	**616 314**	**1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC**	**355 203**	**355 203**
1.1 Actions réalisées en France	**2 889 828**		**1.1 Dons et legs collectés**	**355 203**	**355 203**
Actions réalisées directement			Dons manuels non affectés		
Valoriser les accueils collectifs de mineurs	144 820		Dons manuels affectés	355 203	355 203
Contribuer à l'éducation citoyenne des enfants et des jeunes	458 503	134 622	Legs et autres libéralités non affectés		
Agir pour l'accès de tous les enfants aux séjours collectifs	1 672 645	481 693	Legs et autres libéralités affectés		
Etre un lieu d'expertise et un centre de ressources sur les ACM	391 131		**1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité**		
Animer le réseau confédéral	222 729				
			2- AUTRES FONDS PRIVES	**35 248**	
			2.1 Subventions d'entreprises, de fondations ou d'associations.	**35 248**	
Versement à d'autres organismes					
1.2 Actions réalisées à l'étranger					
Actions réalisées directement					
Versement à d'autres organismes			**3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS**	**2 330 406**	
			3.1 Subventions des ministères	**1 130 676**	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**312 122**	**178 595**	**3.2 Subventions liées au partenariat ANCV**	**1 199 730**	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	**261 907**	**178 595**			
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés (Mécénat)			**4 - AUTRES PRODUITS**	**354 822**	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	**50 215**		**4.1 Autres produits des activités de La JPA**	**344 560**	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**277 237**	**57 181**	**4.2 Produits financiers**	**10 262**	
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	**3 479 186**		**I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat**	**3 075 679**	
II - Dotations aux provisions	**16 005**		**II - Reprises des provisions**	**1 352**	
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	**5 350**		**III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices précédents**	**505 227**	
			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		**496 887**
IV - Excédent des ressources de l'exercice	**81 717**		**V- Insuffisance des ressources de l'exercice**		
V - TOTAL GENERAL	**3 582 259**	**852 091**	**V - TOTAL GENERAL**	**3 582 259**	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public	**-**	**-**			
VI- neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public.	**-**	**-**			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		**852 091**	**VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public**		**852 091**
			SOLDES DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		-

Evaluation des contributions volontaires en nature

Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds	Non évalué		Prestations en nature	Non évalué	
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		

1. Origine des ressources de La JPA

	Ressources de La JPA		Ressources collectées auprès du public
Ressources collectées auprès du public	355 203	9,92%	355 203
Autres fonds privés (mécénat)	35 248	0,98%	
Subventions et autres concours publics	2 330 406	65,05%	
Autres produits des activités	354 822	9,90%	
Reprise des provisions	1 352	0,04%	
Report des ressources des exercices anterieurs	505 227	14,10%	496 887
V - TOTAL GENERAL	**3 582 259**	**100,00%**	**852 091**

Les ressources collectées auprès du public représentent 10 % des ressources de la JPA.

Les subventions représentent 65 % des ressources de la JPA.

Le report des ressources des exercices antérieurs 14 % des ressources dont 98 % proviennent des fonds dédiés issus des collectes des années antérieures.

Au 31/12/2017, le reliquat des fonds dédiés est nul.

2. Utilisation des ressources de La JPA

	Compte de résultat		Actions financées par l'AGP	
1 - MISSIONS	**2 889 828**	**80,67%**	**684 943**	**80,38%**
Valoriser les accueils collectifs de mineurs	144 820	4,04%		
Contribuer à l'éducation citoyenne des enfants et des jeunes	458 503	12,80%	134 622	
Agir pour l'accès de tous les enfants aux séjours collectifs	1 672 645	46,69%	481 693	
Etre un lieu d'expertise et un centre de ressources	391 131	10,92%		
Animer le réseau confédéral	222 729	6,22%		
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**312 122**	**8,71%**	**109 967**	**12,91%**
Frais d'appel à la générosité du public	261 907	7,31%	178 595	
Frais de recherche des autres fonds privés (Mécénat)		0,00%		
Charges liées à la recherche de subventions	50 215	1,40%		
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**277 237**	**7,74%**	**57 181**	**6,71%**
II - Dotations aux provisions	16 005	0,45%		
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 350	0,15%		
IV - Excédent des ressources de l'exercice	81 717	2,28%		
V - TOTAL GENERAL	**3 582 259**	**100,00%**	**852 091**	**23,79%**

- Plus de 80 % des ressources de la JPA sont affectées à la réalisation des missions, 8,71 % sont consacrées à la recherche de fonds, et 7,74 % aux frais de fonctionnement.
- Les ressources provenant de la générosité du public (y compris la reprise sur les fonds dédiés) représentent 23,79% des ressources de La JPA.
- 80,38% des ressources provenant de la générosité du public sont affectées aux missions : Aides au départ en séjours collectifs de vacances et Education à la citoyenneté et à la solidarité, dans le cadre de la campagne JPA au sein des écoles.
- 12,91 % sont affectées à la recherche de fonds et 6,71 % aux frais de fonctionnement. Ces frais de fonctionnement financés par l'Appel à la générosité du public correspondent à la part des frais généraux affectés aux missions.

3. Analyse des ratios charges/produits par type d'opérations

	Charges		Produits		Résultat	% C/P
Fidélisation	46 080	17,59%	166 269	42,58%	120 189	27,71%
Prospection	83 098	31,73%	29 437	7,54%	-53 661	282,29%
Prélèvements	2 009	0,77%	48 248	12,36%	46 239	4,16%
Internet	2 096	0,80%	16 851	4,32%	14 755	12,44%
Mécénat	431	0,16%	35 048	8,98%	34 617	1,23%
Legs	1 212	0,46%	0	0,00%	-1 212	
Campagne écoles	18 804	7,18%	85 631	21,93%	66 827	21,96%
Partenariat Bred		0,00%	7 645	1,96%	7 645	0,00%
Divers			1 322	0,34%	1 322	0,00%
Frais de conseil	15 828	6,04%		0,00%	-15 828	
Base de données	9 037	3,45%		0,00%	-9 037	
Salaires	83 312	31,81%		0,00%	-83 312	
Résultat	**261 907**	**100,00%**	**390 451**	**100,00%**	**128 545**	**67,08%**

Le ratio charges/produits reste important à 67,08 %.

Cela s'explique notamment par la part importante que représentent les charges fixes (frais de conseil, bases de données et salaires) au regard de la collecte. Celles-ci représentent 41,30% du montant des charges de collecte.

Les charges variables représentent 58,70 % du montant total des charges d'appel à la générosité et les frais de prospection représentent à eux seuls 54 % du montant des charges variables.

Les opérations de prospection génèrent un déficit de 54,8K € qui traduit le mauvais taux de retour sur les opérations de prospection, ce qui nous a conduit à réduire leur volume.

La recherche de fichiers de prospects mieux ciblés par rapport à la cause défendue et un message mieux adapté à l'attente du grand public devront nous permettre de développer les opérations de prospection en obtenant de meilleurs taux de retour. L'étude qualitative auprès d'un échantillon de donateurs conduite au premier semestre 2018 devrait nous permettre de répondre à cet objectif.

4. Évolution de la collecte entre 2016 et 2017

	2017	2016	Variation 2016/2017	
Fidélisation	120 189	92 746	27 443	29,59%
Prospection	-53 661	-113 909	60 248	-52,89%
Ecoles	66 827	84 032	-17 205	-20,47%
Prélèvements	46 239	30 572	15 667	51,25%
Internet	14 755	7 316	7 439	101,68%
Partenariat Bred	7 645	10 506	-2 861	-27,23%
Divers	1 322	24 847	-23 525	-94,68%
TOTAL	**203 316**	**136 110**	**67 206**	**49,38%**

Le résultat net des opérations d'appel à la générosité (hors frais de personnel) est en progression de 67.206 €.

Cette amélioration est due d'une part à la baisse des coûts liés aux opérations de prospection, mais aussi à l'amélioration du résultat sur la fidélisation, les opérations de prélèvements et les dons par internet.

Par contre la campagne au sein des écoles enregistre une baisse de 20 %.

G. Rapport du commissaire aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Membres
LA JEUNESSE AU PLEIN AIR
21 rue d'Artois
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA JEUNESSE AU PLEIN AIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PwC Entrepreneurs Audit, SAS, 47, rue de Liège 75008 Paris
Téléphone: +33 (0)1 42 94 42 00, Fax: + 33 (0)1 42 94 42 09, www.entrepreneurs.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris. Société par Actions Simplifiée au capital de 4 673-689 €. Siège social : 47 rue de Liège 75008 Paris. RCS Paris 433 082 070. TVA n° FR 92 433 082 070. Siret 433 082 070 00031. Code APE 6920 Z.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

LA JEUNESSE AU PLEIN AIR
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 3

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 mai 2018

Le commissaire aux comptes
PwC Entrepreneurs Audit

Didier Arias

H. Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

1re résolution

L'Assemblée générale réunie le 26 juin 2018 à Troyes,

- après avoir pris connaissance du rapport financier et de ses annexes,
- après avoir entendu le rapport du trésorier, de la commission de contrôle et du commissaire aux comptes,

Approuve les comptes 2017, le rapport financier et ses annexes, et donne quitus au trésorier et au conseil d'administration pour leur gestion.

2e résolution

L'Assemblée générale réunie le 26 juin 2018 à Troyes,

- après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions réglementées, telles qu'elles figurent dans le rapport, présenté à l'Assemblée générale.

3e résolution

L'Assemblée générale réunie le 26 juin 2018 à Troyes, Approuve l'affectation du résultat d'exercice 2017, qui lui est proposée par le conseil d'administration :

- 36.610,65 € affectés au fonds de réserve pour projet associatif
+ 118.328,13 € affectés au report à nouveau

© DR

Les 37 organisations nationales confédérées à la Jeunesse au Plein Air

Jeunesse au Plein Air

21 rue d'Artois • 75008 Paris
Tél : 01 44 95 81 20 • Fax : 01 45 63 48 09
lajpa@jpa.asso.fr • www.jpa.asso.fr